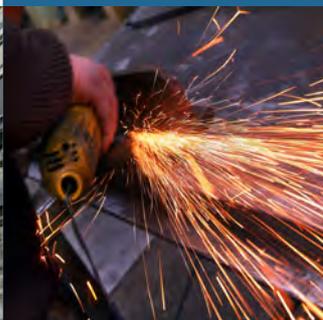




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE
SAÔNE-ET-LOIRE

RAPPORT D'ACTIVITÉS des services de l'État en Saône-et-Loire 2016



EDITO

L'année 2016 aura été marquée une fois encore, par un contexte sécuritaire particulier. Face aux menaces permanentes contre notre Pays, les services de l'Etat se sont attachés à prévenir la survenue d'atteintes majeures à la sécurité de nos concitoyens.

La sécurité des personnes demeure l'enjeu prioritaire de l'action des services de l'Etat avec la mise en oeuvre de mesures exceptionnelles dans le cadre de l'état d'urgence et du plan Vigipirate renforcé qui se sont traduits aussi par des démarches partenariales associant les collectivités locales et les organisateurs de manifestations.

La lutte contre la radicalisation a en outre mobilisé l'ensemble des services de l'Etat dans le département, dans le cadre d'un travail pluridisciplinaire visant notamment des actions de prévention.

Au-delà de la menace terroriste, les services de l'Etat ont poursuivi leur action pour la mise en oeuvre des politiques publiques prioritaires : aménagement du territoire, cohésion sociale, santé publique, éducation, jeunesse, économie, emploi, agriculture...

La ruralité a été au coeur de l'action des services de l'Etat en 2016. 104 mesures en faveur des territoires ruraux ont été annoncées concernant tous les domaines de la vie quotidienne : la santé, l'accès aux services, le numérique, la téléphonie mobile, le développement économique, le logement ou encore la revitalisation des centres-bourgs, la création du fonds de soutien à l'investissement public local.

Un effort sans précédent a été consenti pour accompagner les investissements publics locaux. Notre département a ainsi bénéficié de 18,5M€ au titre du fonds de soutien à l'investissement public local et de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour soutenir l'investissement des collectivités locales (pour mémoire : 10,5 M€ alloués au département en 2015).

L'année 2016 a été marquée aussi par les difficultés du monde agricole. Là encore, les services de l'Etat se sont montrés réactifs par la mise en place notamment d'une cellule d'urgence qui a permis d'assurer un suivi et un accompagnement de 600 exploitants repérés en difficultés.

Enfin, la préservation de l'emploi et le développement économique demeurent une préoccupation constante de l'État, en lien étroit avec ses partenaires institutionnels. Je citerai d'abord les 9 035 primes embauche-PME versées en 2016 dans le département.

Ce rapport, sans prétendre à l'exhaustivité, synthétise un an d'action des services de l'Etat dans le département et présente les principaux résultats observés. Il démontre s'il le faut, la mobilisation et l'engagement constant des agents de l'Etat au service de l'intérêt général et du développement de la Saône-et-Loire.



Jérôme GUTTON,
préfet de Saône-et-Loire

En raison de l'état d'urgence, les forces de sécurité et de secours ont été mobilisées plus que jamais pour assurer la sécurité de tous et garantir, avec les collectivités et les organisateurs, la sécurité des grands rassemblements.

■ L'adaptation des moyens de l'Etat pour faire face aux risques

Le risque terroriste et la prévention de la radicalisation

L'année 2016 a été fortement marquée par la lutte contre le terrorisme et la radicalisation. L'action des services de l'État dans le département a porté à la fois sur la sécurité publique et sur la prévention.

- En 2016, 34 opérations de perquisitions administratives ont été réalisées. Elles ont permis de relever plusieurs infractions à la législation des armes et des stupéfiants et de réunir des informations sur les personnes signalées.

Avec le concours du dispositif «Sentinelle» qui a été déployé tout au long de l'année 2016, les forces de l'ordre et les forces armées ont veillé à la sécurité de nombreux sites et manifestations d'ampleur.

-Le dispositif départemental de prévention de la radicalisation a mobilisé l'ensemble des services déconcentrés de l'État. Un travail pluridisciplinaire et partenarial est mis en place depuis 2015 et a pour objectif de définir l'ensemble des moyens d'accompagnement et de suivi (judiciaire, social, éducatif et psychologique) permettant de prévenir la radicalisation des personnes signalées.

Enfin, grâce au fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, 6 actions de prévention ont été financées en 2016 pour un montant de 40 000 euros (formation des partenaires, sensibilisation des jeunes, accompagnement des familles avec notamment la prise en charge des signalés par des psychologues).

Des actions spécifiques ont par ailleurs été mises en oeuvre en partenariat avec l'éducation nationale à l'attention des directeurs d'établissements scolaires notamment.

Un cycle de formation, financé par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation, a été mené dès septembre 2016. Ouvert aux professionnels confrontés au phénomène de la radicalisation (éducateurs, policiers nationaux, gendarmes,

chefs d'établissement, assistantes sociales, psychologues, etc.) et dont les services participent aux différentes instances départementales animées par la préfecture, il a permis de comprendre les ressorts psychologiques des intéressés et de développer des réflexes dans le traitement quotidien des cas de radicalisation, tout en développant des habitudes de travail transversales de ces professionnels. Au total, plus de 110 participants ont assisté à ce cycle.

Assurer la sécurité lors des grands rassemblements

Les forces de l'ordre ont été particulièrement mobilisées en 2016 pour assurer la sécurité des rassemblements de personnes.

L'évolution de la menace terroriste, en particulier après l'attentat de Nice, a conduit à une modification de la procédure d'instruction des grands rassemblements en fonction de l'estimation du public attendu en simultané :

- < 1000 personnes : instruction par le maire en lien avec les forces de sécurité

- entre 1000 et 5000 personnes : instruction par la sous-préfecture en lien avec le maire et les forces de sécurité et note de sécurité

- > 5000 personnes : réunion en préfecture avec les parties prenantes et note de sécurité.

La prévention d'actes de terrorisme ou d'action malveillante fait l'objet d'une attention particulière et conduit à s'assurer de l'étanchéité du périmètre, des dispositifs anti véhicule-bélier, des contrôles d'accès et de la surveillance générale du site, et d'une manière générale du caractère proportionné du dispositif mis en place.

En raison de l'état d'urgence, les forces de sécurité et de secours ont été mobilisées plus que jamais pour assurer la sécurité de tous et garantir, avec les collectivités et les organisateurs, la sécurité des grands rassemblements.



Parmi les rassemblements instruits selon cette procédure et hormis les rassemblements traditionnels, il convient de noter l'organisation :

- de retransmissions des matchs de l'Euro 2016,
- du concert Frero de la Vega en juillet à Gueugnon
- des concerts d'Alain Souchon/Laurent Voulzy, Francis Cabrel et Kendji Girac au stade de Bram à Louhans en juillet,
- des mondiaux de lutte juniors en août à Mâcon,
- de la manifestation aérienne et aéronautique « Imperial Airways » en septembre à Mâcon.
- du Tour de l'Avenir à Lugny

De nombreuses réunions de préparation se sont tenues en 2016 dans le cadre de la Saint-Vincent 2017, qui a réuni environ 100 000 personnes les 28 et 29 janvier 2017 sur les communes de Mercurey et Saint-Martin-sous-Montaigu.

■ La lutte contre la délinquance

Pour l'année 2016, 20 131 infractions ont été constatées dans le département contre 19 674 en 2015, soit une hausse de la délinquance générale de 1,85 %.

Une baisse des atteintes aux biens non démentie depuis 2013 (-0,6%). En 2016, 11 168 atteintes aux biens ont été constatées contre 11 236 en 2015. Si une hausse significative des cambriolages (+14,6 %) est à noter, il faut souligner une baisse des vols avec et sans violence (- 10,9% et -0,3%), des vols liés aux véhicules à moteurs (- 9,6%) ainsi qu'une baisse des destructions et dégradations (- 1%).

Une hausse des atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) qui se poursuit malgré la baisse des violences sexuelles et des violences physiques crapuleuses.

En 2016, 2 970 AVIP ont été enregistrées contre 2 795 en 2015 soit une hausse de 6,3 % (+ 175 faits). Près de 74 % de ces AVIP ont été élucidés par les forces de l'ordre. 21% des personnes mises en cause pour AVIP sont des mineurs (413 mineurs).



Année	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'AVIP	2 392	2 475	2 651	2 795	2 970

	2012	2013	2014	2015	2016
Vols liés aux véhicules à moteur	2443	2682	2998	2929	2647
Cambriolages	2604	2608	2591	2296	2631
Vols avec violence	205	228	257	202	180
Destructions et dégradations	1767	1832	1665	1462	1446

Les saisies d'armes

En 2016, 9 armes de guerre, 19 autres armes longues et 7 armes de poing ont été saisies par les forces de l'ordre.

Les escroqueries :

Il a été constaté en 2016 une hausse des escroqueries et infractions assimilées (+ 9,2 %) et des infractions économiques et financières.

En 2016, 2522 escroqueries et infractions assimilées ont été constatées contre 2309 en 2015 soit une hausse de 9,2 % (+213 faits constatés). Près de 46 % des infractions ont été élucidées.

Sur 5 ans, cet agrégat est en hausse de 21,48 % (+446 faits).

Dans le même temps, les services ont enregistré de très bons résultats en matière de saisie d'avoires criminels :

Le montant des avoires criminels saisis est de 1 849 718 euros pour l'année 2016 (1 179 718 euros pour le GGD, 670 000 euros pour la DDSP) contre 1 009 130 en 2015 soit une hausse de 83 % environ.

	2014	2015	2016
Gendarmerie	1 824 167 €	507 907 €	1 179 718 €
DDSP	73 252 €	501 223 €	670 000 €
Total	1 897 419 €	1 009 130 €	1 849 718 €

La lutte contre les stupéfiants

Une hausse des infractions à la législation sur les stupéfiants, avec de très bons résultats en matière de saisies de drogues et produits stupéfiants.

1483 infractions à la législation sur les stupéfiants ont été constatées contre 1313 en 2015 soit une hausse des infractions constatées de 12,9 %.



DROGUE	Quantité saisie en 2015	Quantité saisie en 2016	Variation en %
Héroïne	2,16 kg	11,08 kg	413,00%
Cocaïne	1,76 kg	1,39 kg	- 21 %
Résine de cannabis	49,64 kg	162,35 kg	+ 227 %
Herbe de cannabis	6,67 kg	3,64 kg	- 45,4 %
Plants de cannabis	324	447	+ 37,9 %
Cachets d'ecstasy	NI	7044	

■ La sécurité sur les routes de Saône-et-Loire

Même si les chiffres de l'année 2016 marquent une légère amélioration des indicateurs routiers par rapport à 2015, ils restent néanmoins toujours trop élevés notamment si l'on considère les chiffres de l'année 2013.

Une mortalité routière en baisse de 4,4% par rapport à 2015, avec 43 tués contre 45 (pour mémoire, 34 morts en 2013) ;

moins d'accidents corporels (-3,6%), de personnes blessées (-9,3%) et d'hospitalisations (-2,9%).



Période	Accidents	Accidents mortels	Tués	Blessés	Blessés hospitalisés
2015	277	42	45	407	239
2016	267	38	43	369	232
Evolution 2015 / 2016	-3,6%	-9,5%	-4,4%	-9,3%	-2,9%

Une mortalité senior plus forte

En 2016, on note les particularités suivantes en ce qui concerne les tranches d'âge : les 15-24 ans sont moins touchés que les deux années précédentes (19% des tués en 2016 contre 29% en 2015). Les 65 ans et plus sont particulièrement impactée (30% des tués contre 8% en 2015).

Les personnes de 15 à 24 ans sont néanmoins surreprésentées avec 8 décès, alors qu'elles constituent 9,5% de la population du département.

Des comportements toujours à risque, notamment la vitesse

L'année 2016 présente le total de tués dans des accidents avec vitesse le plus élevé depuis cinq ans (14 en 2016 contre 5 en 2015 et 7 en 2012). La vitesse est en cause pour 1 tué sur 3 en 2016 et est la première cause d'accidents mortels. La deuxième et troisième cause sont : le déport à gauche pour 23% et la conduite sous l'emprise de l'alcool et/ou de stupéfiants pour 14%.

Un réseau national toujours très mortel, mais beaucoup moins qu'en 2015, et un réseau communal toujours très accidentogène.

Le réseau secondaire (routes départementales et

voies communales) est celui sur lequel se produit le plus grand nombre d'accidents, 89% des accidents corporels et 84% des accidents mortels.

En revanche, en 2016, sur le réseau autoroutier et national (3 tués sur l'A39 mais aucun tué sur l'A6 et 6 sur la RCEA), le nombre de tués est en baisse (respectivement 5 sur l'A6 et 11 sur la RCEA en 2015).

Sur la RCEA, la mortalité 2016 reste élevée mais est très inférieure à celle de 2015 (6 tués en 2016 pour 11 tués en 2015, 4 en 2014 et 2 en 2013).

En réponse à ces chiffres, les services de l'Etat et les acteurs locaux se mobilisent en faveur de la sécurité routière

Actions de prévention

La direction départementale des territoires (DDT) a soutenu environ 180 actions de prévention en 2016 pour environ 15 000 personnes sensibilisées, par la mise à disposition d'Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR) qui peuvent assurer l'animation d'ateliers ou de conférences, le prêt de matériel (lunettes simulant un état alcoolique, simulateur deux roues motorisés, bar pédagogique, test-o-choc, reflexiomètre) et l'octroi d'aides financières.

Un réseau de 80 IDSR permet de mener à bien les actions de prévention.

Les forces de l'ordre ont également animé de nombreuses actions de sensibilisation auprès des plus jeunes, des conducteurs de deux-roues ou des seniors.



Actions de contrôles

Le nombre d'infractions relevées par les radars automatiques est en baisse d'environ 15 %. Le département compte 32 radars automatiques qui ont relevé plus de 153 000 infractions à la vitesse contre plus de 183 000 en 2015.

Les 4 radars chantiers ont relevé 91 324 infractions à la vitesse depuis leur installation.

Plus de 6 800 infractions relatives à la vitesse ont été relevées dans le département par l'ensemble des forces de l'ordre ainsi qu'environ 5 000 autres infractions.

■ La sécurité sanitaire

Les services de l'Etat opèrent des contrôles afin de protéger la santé publique.

La direction départementale de la protection des populations exerce essentiellement des missions d'inspection et de contrôle dans les domaines de l'environnement, de l'élevage, de l'alimentation et de la consommation des produits et des services. Elle contribue à assurer la sécurité des consommateurs et leur protection économique. Ses actions participent également au maintien de la qualité sanitaire du cheptel animal départemental et contribuent à la protection des élevages.

Les contrôleurs de la DDPP ont ainsi réalisé près de 642 inspections dans les établissements de transformation, les restaurants ou les

établissements de restauration collective. Ils ont aussi effectué 162 prélèvements pour analyse dans le cadre du plan national de surveillance des denrées alimentaires.

La DDPP contrôle également les installations classées pour la protection de l'environnement dans les secteurs de l'élevage et de l'agroalimentaire. A ce titre, 40 contrôles ont permis de veiller au respect des conditions de fonctionnement de ces installations pour limiter leur impact environnemental notamment dans les zones vulnérables du département.

Pour les autres installations classées, l'unité départementale de la DREAL a réalisé 216 visites d'inspections et contrôlé 13 exploitations de carrière. Ce service a en charge le suivi d'environ 310 établissements en activité soumis à autorisation ou enregistrement, dont 7 établissements SEVESO Seuil Haut et 38 carrières.

La qualité de l'eau destinée à la consommation humaine

La poursuite de la mise en œuvre des périmètres de protection des captages d'eau potable est toujours une priorité qui mobilise fortement les moyens de l'ARS. En 2016, 2 procédures supplémentaires ont été finalisées, concernant 5 captages et 5260 habitants. A cette date, 209 captages disposent d'une protection réglementaire. Ils représentent 61,8 % des ouvrages du département et alimentent 89% de la population départementale.



ACTIONS MARQUANTES EN 2016

Abattage des animaux de boucherie

Après la publication de vidéos dénonçant des actes de cruauté dans des abattoirs d'animaux de boucherie, une commission d'enquête parlementaire a été constituée au début de l'année. Son objectif était de faire « la lumière sur ces agissements et d'être force de propositions pour garantir le respect des règles élémentaires d'hygiène, de sécurité alimentaire et du respect de l'animal ». Dans ce cadre, les 4 abattoirs d'animaux de boucherie du département ont fait l'objet en avril 2016 d'une inspection complète concernant ce domaine. Un établissement a été mis en demeure d'améliorer ses pratiques d'abattage dans le cadre d'une injonction administrative.

Reconnaissance état de catastrophe naturelle

L'année 2016 a été marquée par 4 phénomènes orageux violents ayant conduit nombre de communes du département à solliciter la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

- orages des 13 et 14 mai survenus sur la cote chalonaise : 10 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle.
- orages des 28 et 30 mai : 2 communes reconnues en état de catastrophe naturelle,
- orages des 24 et 25 juin : sur les 40 communes touchées, situées sur les arrondissements de Louhans, Mâcon, Charolles et Chalon-sur-Saône, 3 communes reconnues en état de catastrophe naturelle.
- orages du 22 juillet 2016 : 4 communes, situées sur les arrondissements de Chalon-sur-Saône, Mâcon et Louhans ont déposé une demande de reconnaissance. 2 ont reçu une réponse favorable.

Opération Interministérielle Vacances 2016

Chaque année à l'occasion de la période estivale, les services de l'Etat (ARS, DDPP, DDCS) renforcent leur présence sur le terrain afin d'assurer la sécurité des touristes et de faire respecter les droits des consommateurs dans le département :

La DDPP a ainsi contrôlé les marchés, les restaurants, les activités de loisirs et l'hébergement de vacances autour des sites historiques et des bords de Saône.

La DDCS a vérifié la conformité des établissements d'activité sportive et des accueils collectifs de mineurs. Les piscines et les baignades ont fait l'objet d'une attention particulière de l'ARS avec plus de 500 analyses réalisées. 4 piscines ont dû faire l'objet d'une fermeture temporaire suite à des résultats chimiques non conformes : 3 ont pu rouvrir rapidement grâce à des mesures correctives efficaces.

407 interventions de contrôles réalisées.

276 avertissements,

29 mesures de police administratives

4 procès-verbaux ont été dressés à des professionnels présentant des manquements graves à la réglementation en vigueur (non respect de la chaîne du froid, pratique commerciale trompeuse).

1 restaurant a fait l'objet d'une fermeture administrative et 220 kg de denrées alimentaires conservées dans de mauvaises conditions ont été également saisis dans plusieurs supermarchés.

Priorités du Gouvernement, la préservation de l'emploi et le développement économique ont mobilisé les services de l'État, qui ont maintenu leurs efforts, en collaboration avec tous leurs partenaires.

■ Soutenir les entreprises en difficulté

Plusieurs instances départementales se réunissent pour intervenir en soutien des entreprises en difficulté afin de maintenir l'emploi dans les territoires. Présidée par le préfet, la cellule de veille des entreprises en difficulté rassemble mensuellement les acteurs de l'économie dans le département pour apporter des solutions adaptées à la nature des difficultés des entreprises. En cas de difficultés financières, les entreprises peuvent recourir à la commission des chefs de services financiers (CCSF). Elle s'est réunie 10 fois en 2016 sous la présidence de la directrice départementale des finances publiques. 33 demandes ont été déposées par les entreprises et 27 plans de règlement des dettes fiscales et sociales ont été accordés, permettant la préservation de 461 emplois.

■ Encourager la compétitivité des entreprises

En 2016, les services de la direction départementale des finances publiques ont traité dans les meilleurs délais les demandes déposées par les entreprises au titre du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), composante du Pacte de responsabilité. En 2016, ce sont 10 468 entreprises de Saône-et-Loire qui ont bénéficié du CICE sur les rémunérations de 2015, représentant une créance de 74,4 millions d'euros.

A compter du 1er janvier 2017, les services de la DDFIP assureront la mise en œuvre du crédit d'impôt de taxe sur les salaires pour le secteur non-lucratif visant à favoriser l'emploi dans ces structures.

En 2016, l'activité partielle a concerné 8 162 salariés : 242 871 heures ont été indemnisées pour un montant de 2 167 856 euros. Le recours à l'activité partielle enregistre une baisse par rapport à 2015. Elle concerne principalement les TPE, et en particulier les entreprises de moins de 20 salariés. Les principaux secteurs d'activité concernés sont le bâtiment et les travaux publics ainsi que l'industrie.

■ Accompagner les entreprises et les salariés

L'année 2016 a été marquée par l'instruction de 7 plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) dont 5 ont été validés suite à la signature d'accords collectifs majoritaires définissant les mesures de reclassement des salariés licenciés. Le

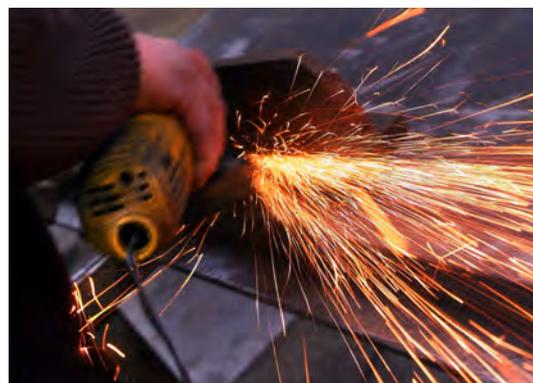
secteur le plus touché est celui de l'industrie (5 PSE). Le nombre de PSE reste stable par rapport à 2015 mais le nombre d'emplois supprimés a nettement diminué (705 en 2015 contre 365 en 2016).

En 2016, l'unité départementale de la DIRECCTE Bourgogne-Franche-Comté a conclu avec divers partenaires des conventions de promotion de l'emploi et de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) pour un montant total de 94 184€. Enfin, 24 850€ ont été répartis entre 4 entreprises au titre de la mise en œuvre d'une nouvelle prestation « Appui au conseil RH » destinée à aider les TPE/PME en développement à faire face aux problématiques inhérentes à la gestion des ressources humaines.

■ Revitaliser le territoire

Les entreprises appartenant à une entité employant plus de 1 000 salariés doivent conclure une convention de revitalisation avec l'État lorsqu'elles détruisent un nombre conséquent d'emplois, afin de contribuer à la création d'activités économiques nouvelles sur le territoire touché.

En 2016, 5 conventions de revitalisation ont été suivies dans le département. 2 d'entre elles ont été négociées et signées dans l'année, pour une enveloppe financière égale à 736 000€.



■ Soutenir le secteur agricole

L'année 2016 a été marquée par la poursuite du plan de soutien à l'élevage lancé par le gouvernement à la fin de l'été 2015 pour apporter un soutien aux secteurs agricoles en crise (éleveurs de bovins et céréaliers). Les paiements réalisés en 2016 dans ce cadre au titre de la crise de l'élevage pour les années 2015-2016 s'élèvent à 4,9 millions d'euros d'allègements des charges financières pour 2 180 dossiers traités, 1,1 million d'euros d'allègement

des charges sociales qui ont concerné 565 exploitations, 699 000€ d'allègements des charges fiscales pour 1 772 exploitations.

Les aides directes versées aux agriculteurs au titre de la PAC sont estimées, selon le bilan provisoire, à 139,35 millions d'euros. En 2016, 94 jeunes agriculteurs ont pu bénéficier lors de leur installation de la dotation jeune agriculteur (DJA) pour un montant de 2,2 millions d'euros, soit une augmentation de 16 % du montant moyen.

8,5 millions d'euros de subventions d'investissement ont été versés dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations.

■ Soutenir l'emploi



Agir pour l'insertion et l'emploi des jeunes

675 emplois d'avenir ont été signés dans le département en 2016, soit 125 % de l'objectif pour l'année. L'engagement financier de l'État en la matière s'élève à 2 696 405€.

Parmi les bénéficiaires d'un emploi d'avenir, 185 résident en zone de revitalisation rurale (ZRR) et 67 en quartier prioritaire pour la politique de la ville (QPV).

La Garantie Jeunes est un dispositif qui accompagne les jeunes de 18 à 25 ans n'étant ni en formation, ni en emploi et non diplômés. L'accompagnement prend la forme d'une phase de formation en collectif et un suivi individuel durant 12 mois, pendant lesquels les jeunes définissent leur projet professionnel et réalisent de nombreuses démarches les conduisant vers l'autonomie. Lancée de manière expérimentale en 2015, la Garantie Jeunes a été étendue en 2016 aux 6 Missions locales du département et 524 jeunes (dont 63 résidant en QPV et 80 en ZRR) ont intégré le dispositif.

Agir pour les seniors

A la fin de l'année 2016, en cumul depuis l'origine du dispositif, 781 contrats de génération ont été signés en Saône-et-Loire.

Favoriser l'insertion dans l'emploi

Les contrats uniques d'insertion (CUI) associent formation et aide financière pour faciliter l'embauche et l'insertion professionnelle de personnes sans emploi, dans le secteur marchand (CIE – contrat d'initiative emploi) et non-marchand (CAE – contrat d'accompagnement dans l'emploi).

2 805 CUI-CAE ont été conclus dans le secteur non-marchand. Le taux de réalisation est de 105 % pour un engagement financier de 7 427 278 euros. Dans le secteur marchand, 475 CUI-CIE ont été signés. Le taux de réalisation s'élève à 112 % des objectifs pour un engagement financier de 1 317 993 euros.

Pour les personnes les plus éloignées de l'emploi, 36 structures d'insertion par l'activité économique (IAE) ont fonctionné en Saône-et-Loire en 2016. L'État a conclu des conventionnements à hauteur de 5 352 435 euros (aide au poste et fonds départemental d'insertion), menant plus de 3 000 personnes à l'emploi.

Chiffres-clés

De mai 2015 à fin décembre 2016, 804 jeunes ont bénéficié de la Garantie Jeunes en Saône-et-Loire.

62 % de ceux qui ont été accompagnés pendant 12 mois ont bénéficié d'une sortie positive vers l'emploi ou la formation.

Au 31 décembre 2016, 9 035 primes Embauche PME ont été accordées aux entreprises de Saône-et-Loire.

ACTIONS MARQUANTES EN 2016

Mise en œuvre du Plan Céramique

A la suite des difficultés de plusieurs entreprises de la filière céramique situées dans le Charolais-Brionnais, l'État et ses partenaires ont mis au point un plan d'action visant à soutenir les entreprises de la céramique en prenant en compte leurs besoins et les évolutions du marché.

Lancement de la Prime Embauche PME

Lancée en janvier 2016, la prime embauche PME permet aux entreprises de moins de 250 salariés et aux associations qui engagent un salarié rémunéré jusqu'à 1 900€ brut mensuels de bénéficier d'une prime trimestrielle de 500€ pendant les deux premières années du contrat, soit 4 000€ au total. 9035 primes ont été accordées en 2016, soit 144 % de l'objectif départemental.

Conduite d'une étude « Territoires et dynamiques économiques »

En partenariat avec les chambres consulaires du département, l'État a mené une démarche prospective à 10 ans visant à mieux articuler le portage des politiques publiques d'aménagement avec les enjeux économiques à l'échelle départementale. Cette démarche transversale a mobilisé l'appréciation croisée d'une soixantaine d'acteurs sur le territoire pour faire émerger onze enjeux majeurs et huit leviers opérationnels de mise en œuvre.

Accompagnement des projets d'installation des entreprises

La PAT est une aide directe à l'investissement destinée à accompagner l'implantation et le développement d'entreprises porteuses de projets créateurs d'emplois et d'activités durables dans des zones prioritaires éligibles aux aides à finalité régionale (zonage AFR). En 2016, cette aide directe de l'État s'élève à un montant de 1,1 million d'euros en Saône-et-Loire, pour 2 projets créateurs de 120 emplois durables.

Accompagnement des agriculteurs dans une crise sans précédent

L'État s'est mobilisé pour accompagner les agriculteurs de la plupart des secteurs de production, qui ont subi sur leurs revenus les effets des crises sanitaires (fièvre catarrhale ovine), climatiques (canicules, inondations) et économiques (chute des prix de vente des produits agricoles). Tous les moyens ont été mis en œuvre pour soutenir les trésoreries des exploitations au travers d'avances des aides PAC et de dispositifs d'accompagnement des agriculteurs en difficulté (fonds d'allègement des charges financières, sociales et fiscales). Une cellule d'urgence, chargée de coordonner les différents dispositifs a assuré le traitement de 600 cas individuels, parmi les plus fragilisés.

Dans le contexte de réforme de l'organisation territoriale de la France, l'action de l'Etat en faveur du développement local a profondément évolué.

■ La réorganisation territoriale

Rationalisation de la carte intercommunale

En application de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015, le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de Saône-et-Loire a été arrêté par le préfet le 29 mars 2016, après recueil des avis des collectivités concernées et délibérations de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI).

Ce schéma, d'une durée de validité de 6 ans, prescrivait 14 mesures de rationalisation des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCIFP) et 19 mesures concernant des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes.

Après consultation des collectivités concernées et de la CDCI le 26 septembre 2016, plusieurs mesures de rationalisation ont été mises en oeuvre par arrêté préfectoral au 1er janvier 2017.

Ainsi, avec ce nouveau schéma, le territoire départemental est désormais organisé autour de 19 communautés de communes, communautés d'agglomération et communauté urbaine (au lieu de 31 précédemment), soit une diminution de 39% du nombre des EPCIFP. Ces EPCIFP ont fait l'objet de 7 fusions, 2 fusions-extensions et 5 extensions de périmètre.

Le paysage intercommunal à fiscalité propre est ainsi composé de :

- 1 communauté urbaine
- 2 communautés d'agglomération
- 16 communautés de communes.

Ces structures comptent en moyenne 16 686 habitants contre 10 328 habitants en 2015 (soit une hausse de 38 %).

Le nombre de structures intercommunales sans fiscalité propre est ainsi passé au 1er janvier 2017 de 168 à 150, soit une baisse de 11 %.

Après la création de deux communes nouvelles au 1er janvier 2016, Fragnes-La-Loyère et Le Rousset-Marizy, une commune nouvelle a été instituée au 1er janvier 2017 : La Vineuse-sur-Frégande. Elle est issue de la fusion des communes de Donzy-le-National, Massy, La Vineuse et Vitry-lès-Cluny, ce qui porte le nombre de communes à 567 au 1er janvier 2017.

Refonte de la carte des arrondissements

L'adoption du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a amené l'Etat à adapter ses périmètres et modes d'intervention.

L'arrondissement constitue l'échelon de proximité, le cadre territorial de l'animation du développement local et de l'action administrative locale de l'Etat.

Aussi, la carte des arrondissements dans le département a été revue. Les 5 arrondissements ont vu leurs contours évoluer. 61 communes ont été concernées par ce redécoupage.

Mieux accompagner les acteurs locaux dans leurs projets

Une nouvelle culture professionnelle des services de l'Etat est promue en vue de soutenir l'émergence et la réussite de projets, facteurs de développement local et répondant aux grandes priorités de l'action gouvernementale, que ce soit en matière d'emploi, de logement, de conversion écologique, de transports ou de sécurité civile.

En Saône-et-Loire, les services de l'Etat se sont adaptés pour apporter un appui en matière d'ingénierie territoriale. La DDT, qui a créé un service d'appui aux territoires, la préfecture et les sous-préfectures, se sont organisées pour travailler en réseau et en complémentarité afin d'apporter aux porteurs de projets, publics et privés, un accompagnement cohérent et coordonné.

Arrondissements	Poids démographique des arrondissements au 1 ^{er} janvier 2016	Poids démographique des arrondissements au 1 ^{er} janvier 2017	Evolution 2016-2017
Autun	87 145	133 619	53,32%
Chalon-sur-Saône	200 036	155 558	-22,20%
Charolles	99 849	88 580	-11,29%
Louhans	55 527	66 827	20,35%
Mâcon	113 665	111 638	-1,78%
Total	556 222	556 222	

■ Les territoires ruraux au coeur des politiques gouvernementales

Des actions en faveur de la ruralité

L'Etat a engagé une action résolue en faveur des territoires ruraux afin notamment, de mieux répondre aux attentes de leurs habitants et de promouvoir une politique d'aménagement du territoire équilibré.

Des mesures concrètes ont été adoptées à l'issue des différents comités interministériels aux ruralités réunis en 2015 et 2016, visant la santé, les services publics, le haut débit, la téléphonie mobile, l'agriculture, le développement économique...

En Saône-et-Loire, un comité départemental de suivi des mesures issues des comités interministériels aux ruralités a été installé afin d'assurer la mise en oeuvre de ces mesures.

Focus sur la mise en oeuvre de quelques mesures CIR en Saône-et-Loire, au 31 décembre 2016 :

Les contrats de ruralité : soutenir le développement de projets de territoires en Saône-et-Loire

Pour amplifier cette dynamique, des contrats de ruralité ont été créés, entre l'Etat et les pôles d'équilibre des territoires ruraux ou les intercommunalités, afin de fédérer l'ensemble des acteurs locaux autour d'un projet de territoire partagé et opérationnel, d'agréger et de mettre en cohérence les différents dispositifs en cours, de coordonner les outils et les moyens existants. Il s'agit de documents intégrateurs de l'ensemble des politiques en faveur des ruralités.

En Saône-et-Loire, le premier contrat de ruralité, celui du PETER du Charolais-Brionnais, a été signé le 31 janvier 2017. Tous les travaux préalables de concertation se sont déroulés au cours du second semestre 2016.

Les autres territoires se sont montrés intéressés par cette démarche et ont engagé progressivement les travaux préparatoires dès 2016: la Bresse Bourguignonne, le Grand Autunois Morvan, le Pays Chalonnais, le Pays Sud Bourgogne, et la CUCM.

Les opérations recensées dans ces contrats bénéficieront de financements publics de l'Etat (DETR, FISL, FNADT, ARS, TEPCV...) et des crédits de droit commun du conseil régional et du conseil départemental. Elles seront en outre, éligibles à une enveloppe FSIL dédiée, au titre de 2017 d'un montant de 2,462M€ pour la Saône-et-Loire (216M€ au plan national).

Favoriser l'accès aux services

Le Schéma départemental d'amélioration de l'accès des services au public

Dès la fin 2014, une démarche d'amélioration de l'accessibilité des services au public a été lancée par l'Etat et le Département, en étroite collaboration avec les établissements publics de coopération intercommunale et les opérateurs. La Saône-et-Loire a été l'un des premiers départements engagés dans cette démarche, prévue par la loi NOTRe.

Cette démarche répond à deux principaux objectifs : identifier les déficits en matière d'accès aux services au public et trouver des solutions pour leur maintien ou en améliorer l'accès dans les territoires en déficit.

Objectifs nationaux	Bilan 2016 en Saone-et-Loire
Ouvrir 1000 Maisons de services au public d'ici fin 2016	20
Atteindre 1400 maisons ou pôles de santé d'ici 2018	26
Créer des plate formes mobilité dans les bourgs-centres	7 à vocation sociale
Accélérer le raccordement du territoire en THD	Accompagnement par l'État du plan THD départemental; cofinancement des opérations de montée en débit.
Résorption des zones blanches en téléphonie mobile (2G et 3G)	2 communes identifiées en zone blanche en 2016: Longepierre et Montcoy
Rénover les logements anciens via le programme « habiter mieux » de l'ANAH	339 logements traités en 2016 soit 3 331 842 € de subventions.
Soutenir les territoires à énergie positive vers la croissance verte	7 TEPCV
Favoriser le commerce dans les territoires ruraux	3 opérations collectives (Tournus, Bourbon-Lancy, Autun) + 1 opération individuelle (La Grande Verrière) Montant total subventions allouées : 226 849€
Accompagner les territoires	FSIL : 8,15M€ obtenus soit 4,15M€ sur la 1ère enveloppe et 3,9 M€ sur la 2e enveloppe : 90 projets financés pour un investissement total de 32M€. DETR : 10,36M€ : programmation réalisée : 237 dossiers financés.



Après avoir réalisé un diagnostic de l'existant, l'État et le Département, en lien avec les EPCIFP ont élaboré un plan d'action. Celui-ci doit permettre de répondre aux faiblesses ou déficits de services constatés sur tout ou partie du territoire, en recherchant, par thématique prioritaire, les leviers d'action propres à chaque territoire et des offres de service innovantes.

L'Etat participe à hauteur de 70% au financement de cette démarche, soit 40 000€ de crédits FNADT alloués.

L'ensemble de ces dispositifs mis en oeuvre pour le développement des territoires s'articulent en cohérence : les axes du schéma sont notamment repris dans les contrats de ruralité précités.

Les maisons de services au public

Espaces mutualisés de services publics labellisés, les MSAP délivrent une offre de service de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics.

L'importance de ces lieux, comme outil de réduction des inégalités territoriales et sociales sur les territoires, a été confirmée avec notamment l'accélération de leur déploiement au cours de l'année 2016.

A ce titre, La Poste a participé à ce dispositif par la mise à disposition de quelques-uns de ses bureaux de poste, Mervans en Saône-et-Loire. De plus, un fonds inter-opérateur (FIO) a été constitué afin de contribuer au fonctionnement de ces structures (à hauteur de 25%). Ainsi, depuis 2016, le fonctionnement des MSAP est aidé à hauteur de 50% (25% FIO, et 25% crédits FNADT).

En 2016, l'Etat a versé 154 160 € en 2016 au titre de la participation au fonctionnement des MSAP en Saône-et-Loire.

2 nouvelles MSAP ont ouvert leurs portes en 2016 en Saône-et-Loire (Melay et Mervans), ce qui porte le nombre de MSAP à 20.

■ **Le soutien apporté par l'Etat aux investissements publics**

Afin de relancer l'investissement public local, le Gouvernement a créé un fonds de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements dans le cadre de la loi de

finances 2016. L'objectif de ce fonds : aider les collectivités dans la réalisation de travaux et de projets directement liés à la vie quotidienne et à la rénovation des équipements et bâtiments publics. Ce fonds, doté de 800 M€, est composé de deux enveloppes (500 M€ consacrés aux grandes priorités d'investissement, 300 M€ dédiés au soutien des projets en faveur de la revitalisation et du développement des bourgs centres

Par ailleurs, la DETR a été majorée au niveau national de 200 M€ afin de la maintenir à son niveau exceptionnel de 2015 de 816 M€.

En Saône-et-Loire, ces dispositifs ont permis de mobiliser une enveloppe globale de 18,5 M€ en faveur du soutien à l'investissement des collectivités locales :

- 249 projets financés au titre de la DETR pour un montant de 10 360 800 €

- 90 projets soutenus au titre du FSIPL pour un montant de 8 154 275 €

Les projets financés représentent un montant global d'investissement de près de 70M€, relevant notamment des domaines suivants : développement économique et maintien de l'emploi, services publics en milieu rural, maisons de santé, travaux de mises aux normes et de rénovation thermique et d'économie d'énergie, et équipements scolaires et périscolaires.

Par ailleurs, une nouvelle sélection de projets présentés au titre du contrat de plan Etat/Région, a permis d'accompagner en 2016, 13 opérations pour un montant total de subventions FNADT de 783 567 €.

Enfin, 352 000 € au titre du FNADT section générale, ont été attribués à la communauté d'agglomération du Grand Chalon pour la poursuite de l'aménagement de la zone SAONEOR.

166 opérations ont été financées pour un montant de 893 461€ dans le cadre des TDIL (travaux d'intérêt local).

Les aides à l'électrification rurale versées à l'autorité organisatrice de la distribution de l'électricité se sont élevées en 2016 à 3,492M€.

Enfin, 32 642 715 € ont été versés aux collectivités locales au titre du FCTVA en 2016.

■ Aménager et développer durablement le territoire

La planification de l'urbanisme

L'Etat veille à la prise en compte, dans les documents d'urbanisme de certains enjeux :

- les risques, notamment ceux liés aux inondations
- les enjeux agricoles, environnementaux, et de préservation de secteurs sensibles tels les zones humides.

La prise en compte de ces enjeux passe par une planification à une échelle cohérente notamment via le schéma de cohérence territoriale (SCoT) ou encore le PLU intercommunal (PLUi).

La DDT s'est impliquée dans l'accompagnement des collectivités en matière d'émergence de PLUi et dans le conseil sur les changements d'échelle de réflexions.

Ainsi, en 2016, la direction départementale des territoires a accompagné environ 90 procédures d'urbanisme dont 4 élaborations de schémas de cohérence territoriale (SCoT), 1 révision de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) valant SCoT, 32 élaborations ou révisions de PLU communaux et 10 élaborations de PLU intercommunaux, 3 élaborations ou révisions de cartes communales.

Le nombre de procédures en baisse (90 contre 130 en 2015) traduit la montée en puissance des procédures intercommunales dans le département.

L'appui des services de l'Etat s'est opéré aussi à travers le dispositif national de soutien financier aux initiatives locales et l'appel à projets national PLUi 2016 : 3 intercommunalités de Saône-et-Loire ont été retenues au titre de 2016 et ont bénéficié d'une subvention d'un montant de 7000 à 10 000 € pour l'élaboration de leur PLU intercommunal.



Enfin, 6 communes, 3 EPCIFP et un syndicat mixte ont bénéficié en 2016 de la dotation générale de décentralisation (DGD) urbanisme ce qui représente un montant total de 231 534 € et traduit le dynamisme des collectivités en matière de planification intercommunale.

L'année 2016 a par ailleurs été consacrée à la préparation du transfert d'instruction vers les collectivités des autorisations d'urbanisme. Au 1er janvier 2017, la DDT est chargée de l'instruction des autorisations d'urbanisme pour 280 communes.

6 700 autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme ...) ont été traités par les services de la DDT au cours de l'année 2016.

La DDT poursuit son accompagnement de l'ensemble des agents de la filière ADS en Saône-et-Loire : réunions d'informations, conseils, participation à des actions de formation.

La prévention des risques

Les plans de prévention des risques inondation (PPRi) de 15 communes du chalonnais ont été approuvés tandis que la procédure de révision des PPRi de 17 autres communes était lancée.

Signature en 2016 de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation (SLGRI) du Val de Saône : fruit d'une démarche débutée en 2012, la SLGRI du Val de Saône qui concerne 88 communes riveraines de la Saône et du Doubs fixe des objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations, en lien étroit avec le plan de gestion des risques d'inondation du bassin Rhône-Méditerranée.

Guide d'entretien des cours d'eau - Cartographie des cours d'eau :

Le guide d'entretien des cours d'eau a été diffusé et mis en ligne début 2016. Il vient compléter la cartographie des cours d'eau, réalisée en application de l'instruction du Gouvernement du 3 juin 2015. Cette carte interactive disponible sur le site internet des services de l'État depuis le 15 décembre 2015, répond à la nécessité pour les usagers de pouvoir faire la différence entre les cours d'eau et les fossés ou les canaux.

En effet, une intervention sur un fossé peut se faire sans démarche administrative particulière au titre de la loi sur l'eau alors qu'une intervention sur un cours d'eau peut nécessiter une procédure

préalable de déclaration ou d'autorisation. En 2016, un travail d'expertise complémentaire a eu lieu pour la mise à jour annuelle de la carte.

Favoriser l'habitat durable

568 logements ont bénéficié d'une aide de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), soit un montant total de subventions versées de 3 387 033€ en 2016 à des propriétaires bailleurs ou occupants.

Parmi ces logements, 339 ont bénéficié d'une aide au titre de l'amélioration de la performance thermique (en moyenne de 41%), loin des objectifs du département. Des mesures concrètes ont été mises en oeuvre afin d'augmenter le nombre de logements rénovés en 2017. L'Etat a abondé de 580 814€ l'enveloppe de l'ANAH à ce titre.

Enfin, s'agissant du programme de rénovation urbaine, l'Anru a clôturé ses engagements sur le 1er programme national de rénovation urbaine en 2015 et a mandaté en 2016, 4 266 238 €.

Favoriser la transition énergétique

Dans le cadre de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, un appel à projets national «territoires à énergie positive pour une croissance verte» a été lancé avec pour objectif d'engager les territoires volontaires dans une démarche exemplaire pour construire le nouveau modèle énergétique et écologique français.

Les territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), lauréats de l'appel à initiatives du même nom, sont des territoires considérés comme territoires d'excellence de la transition énergétique et écologique.

Ces territoires sont soutenus financièrement s'ils engagent des actions relevant de 6 domaines prioritaires : la réduction de la consommation d'énergie dans le bâtiment, les transports, l'économie circulaire et les déchets, les énergies renouvelables, la biodiversité et l'éducation à l'environnement.

En Saône-et-Loire, 4 collectivités ont été retenues lors de la première phase de l'appel à projet, en 2015 : le pays du Chalonnais, la CC du Clunisois, la CC de Matour et sa région (+Tramayes) et la CC Sud Côte Chalonnaise. Au cours de l'année 2016, la DDT a accompagné ces 4 collectivités pour préparer des avenants aux conventions initiales. Par ailleurs, 3 nouvelles collectivités ont signé une convention TEPCV en 2016 : la communauté urbaine Le

Creusot-Montceau, la communauté de communes du Grand Autunois-Morvan et le PETR de la Bresse bourguignonne.

Fin 2016, la Saône-et-Loire compte 7 territoires labellisés TEPCV.

2 600 810€ ont été attribués à ces territoires au titre de la labellisation TEPCV en 2016.

Mobilisation du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) programme 2015-2020, en faveur de la valorisation forestière

Deux appels à projets lancés en 2016 dans le cadre de la programmation Etat dans le domaine du bois : 12 dossiers forestiers aidés pour un montant total de financement de 567 000 euros (crédits Etat et FEADER) s'agissant des dossiers de desserte forestière et 57 000 € pour les dossiers de reboisement (crédits Conseil régional et FEADER).

Favoriser la mobilité



Poursuite de l'accélération du programme d'aménagement de la mise à 2x2 voies de la RCEA en 2016.

Les travaux entrepris fin 2015 représentent un coût total de 75 M€ et au-delà de leur intérêt pour la fluidification et la sécurisation de cet axe, constituent une contribution non négligeable au soutien de l'activité locale dans les Travaux Publics.

Malgré des conditions climatiques plutôt défavorables au printemps 2016, l'ensemble des acteurs (DREAL en tant que Maître d'Ouvrage, DIR Centre-Est en tant que Maître d'œuvre et les entreprises) ont oeuvré pour tenir les calendriers prévisionnels, se traduisant même sur ces opérations, par l'avancement des dates envisagées pour les mises en services des sections en travaux.

En effet, l'avancement plus que significatif des opérations Paray-le Monial – RD 25, Blanzay Montchanin et Carrefour RN 70 x RN 80 à Écuisses, a conduit à des mises en service avec quelques mois d'avance sur le calendrier initial.

Ces opérations ont été menées avec la volonté de limiter la gêne occasionnée aux usagers de la route, avec une attention permanente portée à la sécurité des usagers et des entreprises travaillant sur le chantier, au respect de l'environnement et à l'atténuation des nuisances pour les riverains.

Parallèlement, l'État a préparé activement la suite des opérations : les études et procédures nécessaires au démarrage des travaux ont été réalisées en 2016 pour les sections Paray-le-Monial/Charolles et le créneau de Génelard entre Paray-le-Monial et Ciry le Noble.

De même, les études se poursuivent pour d'autres opérations dont celle de Prissé-Charnay-les-Mâcon en lien avec APRR, celle de la Chapelle-du-Mont-de-France ainsi que les études préparatoires aux sections prévues dans la 2ème phase du programme pour envisager un début d'exécution dès 2020.

Chiffres clés : 75 M€ : montant des 3 opérations en cours de réalisation en 2016 dans le département.

La réalisation de la première phase du programme d'accélération 2014-2019 avec 38 kms de 2x2 voies supplémentaires conduit à 114 km de 2x2 voies en Saône-et-Loire sur les 150 km de l'itinéraire (soit 76 %).



■ Valoriser le patrimoine et la culture

La Saône-et-Loire compte 615 édifices protégés au titre des monuments historiques.

L'État (DRAC) a apporté les financements suivants :

- 227 744 € pour l'entretien courant des édifices n'appartenant pas à l'État ;

- 1 219 820 € pour la restauration des édifices n'appartenant pas à l'État, dont le chœur et les peintures murales de l'église d'Anzy-le-Duc, les couvertures de l'église de Burgy, un bastion des remparts de Chalon-sur-Saône, le pont St-Laurent à Mâcon, l'église de Touches à Mercurey, le théâtre d'Autun, le clocher de l'église de St-Christophe-en-Brionnais et le château de Brancion. En moyenne, les aides de l'État se sont élevées à 40 % pour les classés et 30 % pour les inscrits.

S'agissant du patrimoine de l'Etat, 104 391,05€ ont été engagés pour améliorer la sécurité incendie et le chauffage au sein de la cathédrale d'Autun.

De plus, 985 296,00 € de crédits Etat ont été engagés pour la poursuite du schéma directeur sur la restauration et la mise en valeur des intérieurs de la cathédrale d'Autun, portant sur la restauration du transept et de la nef, l'orgue de chœur et la détection incendie.

Valoriser le patrimoine naturel

Les services de l'Etat (DDT, UDAP, DREAL) ont travaillé au cours de l'année 2016 à l'élaboration d'un document unique de gestion du grand site de France de Solutré-Pouilly-Vergisson.



Ce document permettra de disposer dans un même ouvrage des orientations et actions pour maintenir et valoriser l'environnement paysager, architectural et naturel de ce territoire d'exception. Il s'agit d'une première en France.



L'objectif poursuivi est de simplifier la lecture et la compréhension des différentes protections réglementaires et inventaires en faveur des sites, des paysages et de la nature (site Natura 2000, site classé, site inscrit, monument historique, arrêté de protection de biotope, site géré par le conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, site patrimonial remarquable, Grand Site de France).

La démarche qui devrait aboutir en 2017, associée sous forme d'ateliers les acteurs du Grand Site, la population, les élus, les techniciens, les spécialistes, les acteurs socio-économiques et les services de l'État sur BFC mais aussi en ARA puisque la commune de Cenves (Rhône) est intégrée dans l'aire d'étude. Elle permet des échanges fructueux sur les pratiques (viticulture, agriculture, tourisme, sports, loisirs...) et les perspectives d'évolution du territoire, en mettant le paysage, dénominateur commun et accessible, au cœur des discussions et des décisions.

Promotion de la culture : focus sur la lecture publique

En 2016, via le dispositif du concours particulier « bibliothèques » au sein de la dotation générale de décentralisation, l'État a aidé 14 dossiers pour un montant de 902 516 €. Parmi les opérations soutenues, il convient de souligner le versement de la deuxième tranche financière pour la réhabilitation de la médiathèque intercommunale d'Autun tout comme pour le projet « médiathèques éclatées des grands Lacs ».

L'État accompagne la réalisation de la médiathèque intercommunale d'Autun : le coût d'objectif global du projet est de 3,3 K€ HT.

Taux de subvention DGD : 50 % pour les travaux dans la partie lecture publique et 60 % pour le fonds ancien.

Le financement des travaux est réparti sur 3 années : 2015, 2016 et 2017 pour un montant total de 1 683 773 €.

Financements 2016 : 800 000 €.



Les attentats de 2015 ont rappelé l'action essentielle des pouvoirs publics dans les domaines de l'éducation, de la citoyenneté, de la sécurité, de la cohésion sociale et de la solidarité.

En 2015 et 2016, 85 meures ont été adoptées par des comités interministériels à l'égalité et à la citoyenneté visant à renforcer l'égalité réelle et la citoyenneté qui fondent la cohésion de la société française.

Aussi, en 2016, les services de l'État ont poursuivi leurs efforts pour garantir la cohésion sociale sur le département et travaillé notamment à la mise en oeuvre de ces mesures dont les dernières visent notamment la généralisation de l'engagement citoyen, le renforcement de la mixité sociale et l'égalité des chances dans l'accès au logement.

■ Engagement, expression et citoyenneté des jeunes

En juin 2015, le président de la République annonçait l'universalisation du Service Civique avec pour but que « chaque jeune qui en fait la demande doit se voir proposer une mission de Service Civique ». En Saône-et-Loire, cela s'est traduit en 2016 par un objectif de mission doublé par rapport à 2015, soit 280 missions agréées.

Au 31 décembre 2016, 287 contrats d'engagement en service civique ont été signés dont 106 dans le cadre d'un agrément local et 181 dans le cadre d'un agrément national. Ces missions représentent un engagement financier de l'Etat de 1 857 500 €.

Depuis le lancement du service civique, 655 volontaires ont réalisé une mission d'intérêt général dans le département.

■ Politique de la ville

Cette politique publique, redéfinie par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, est déployée auprès de 23 520 habitants de 13 quartiers prioritaires situés dans 6 communes de Saône-et-Loire, dans le cadre d'une contractualisation entre l'État, les collectivités locales et un certain nombre d'opérateurs. Les 4 contrats de ville ont été signés en 2015 et l'implication des habitants à la définition des projets à mener dans les quartiers a été assurée par la mise en oeuvre des conseils citoyens, de janvier à juin 2016.

Le budget global de l'ensemble des dispositifs

relatifs à la politique de la ville s'est élevé en 2016 à 996 859 € dont 44 138 € au titre du CIEC (comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté). Dans ce cadre, 226 dossiers ont été instruits et 141 projets financés.

Par ailleurs, le CGET finance, sous forme de contrats aidés, 17 postes d'adultes-relais (au 31 décembre). Ces professionnels, employés par des associations ou des collectivités territoriales, effectuent des missions de médiation sociale au sein des quartiers prioritaires.



■ Vie associative et citoyenneté

La direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) assure la promotion de la vie associative en accompagnant toutes les associations quel que soit leur champ d'activité. Elle participe à la promotion des dispositifs de soutien à l'emploi associatif et à la formation des bénévoles. Les centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) contribuent à l'information des responsables associatifs en matière de fonctionnement et de gestion de leur association. 258 780€ ont été consacrés au financement de postes via le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP).

■ Favoriser l'accès aux activités physiques et sportives

La DDCS soutient les projets associatifs proposant des séances d'activités physiques et sportives aux populations les plus éloignées de la pratique sportive ou résidant sur des territoires prioritaires identifiés en Saône-et-Loire.

Ces projets permettent de favoriser la pratique sportive pour les femmes, les personnes porteuses de handicaps et les résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou des

communes classées en zone de revitalisation rurale.

Les associations sportives départementales et locales ont bénéficié à ce titre de 337 750 € du centre national pour le développement du sport (CNDS) hors aide à l'emploi et écoles de sport sur un montant total de 816 420 € consacrés au développement des activités physiques et sportives de 175 associations en Saône-et-Loire.

■ Prévenir des expulsions locatives et faciliter l'accès au logement

L'ensemble des 6 commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) territoriales a examiné 1060 dossiers en 2016, soit une augmentation de 23 % par rapport à 2015.

La commission du droit au logement opposable (DALO) a permis, au total, 12 relogements sur 69 recours déposés.

Afin d'introduire les évolutions réglementaires liées à la loi ALUR notamment, la révision des chartes de prévention des expulsions locatives a été lancée en septembre 2016. Les travaux comportent une phase évaluative des chartes (parc social et parc privé) de 2011 et une phase de concertation et réécriture des documents avec l'ensemble des partenaires œuvrant dans le domaine des fonctions sociales du logement. Les chartes renouvèleront des engagements pour les nouveaux partenaires que sont les EPCI.

La direction départementale des territoires (DDT) a également agréé 228 logements, et 2 établissements pour personnes âgées (EHPAD) ont reçu un agrément pour un équivalent de 164 places. Enfin, 18 prêts sociaux de location-accession ont été accordés afin de promouvoir l'accession sociale à la propriété.

En matière de logement social, les aides directes d'État s'élèvent à 298 302 € s'ajoutant aux aides indirectes liées au conventionnement APL.

■ Lutter contre les inégalités territoriales et favoriser la mixité sociale dans le logement

L'atteinte de cet objectif fixé dans le cadre des CIEC passe notamment, en matière d'habitat, par la modernisation de la politique d'attribution des logements sociaux, qui constitue un des leviers privilégiés de mixité sociale à l'échelle des

communes et des quartiers.

En effet, aujourd'hui trop complexe et cloisonnée, la politique d'attribution des logements sociaux contribue à pérenniser des inégalités dans l'occupation du parc social entre les territoires.

Il s'agit de moderniser et de piloter à la bonne échelle territoriale la politique des attributions des logements sociaux pour répondre aux enjeux de mixité sur les territoires par le biais d'une convention d'équilibre territorial.

Celle-ci est élaborée par un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) compétent en matière d'habitat dont le territoire comprend un ou plusieurs quartiers prioritaires de la ville (QPV) dès lors que le contrat de ville est élaboré.

En cohérence avec la politique intercommunale d'attribution et les objectifs du contrat de ville, la convention d'équilibre territoriale définit :

les objectifs de mixité sociale et d'équilibre entre les territoires à l'échelle intercommunale à prendre en compte pour les attributions de logements sociaux, dont les mutations, en tenant compte de la situation des quartiers prioritaires de la ville,

les modalités de relogement et d'accompagnement social dans le cadre des projets de renouvellement urbain,

les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les titulaires des droits de réservation.

Signature de la convention intercommunale d'équilibre territorial de la CAMVAL

L'État, la CAMVAL et les différents acteurs du logement social ont signé en octobre 2016 la première convention intercommunale d'équilibre territorial de Saône-et-Loire. Les partenaires s'engagent ainsi dans une politique intercommunale des attributions de logements sociaux afin de réduire les concentrations de pauvreté dans le parc social.

■ La mise à l'abri et l'accueil de migrants en Saône-et-Loire

La Saône et Loire a contribué aux démantèlements des camps de migrants situés dans le Nord et en région parisienne, en proposant 105 places d'hébergement réparties sur 3 centres d'accueil et d'orientation (CAO). Des opérateurs ont été recrutés pour accompagner ces personnes dans

leurs démarches de demande d'asile le cas échéant.

La Saône-et-Loire a par ailleurs accueilli 18 mineurs dans le cadre d'un CAO dédié aux mineurs.

Par ailleurs, 58 migrants relocalisés et 25 migrants réinstallés ont été accueillis dans le département, bénéficiant d'un accompagnement social dédié pendant un an.

■ Prise en charge des publics en errance

En 2016, l'engagement financier de l'Etat au titre du dispositif de lutte contre l'exclusion s'est élevé à 7 527 760 € soit une augmentation de 0,41% par rapport à 2015, dont 3 994 088 € au titre du plan migrants ainsi répartis : 2 758 250 € pour le financement de 105 places de CAO (centre d'accueil et d'orientation), 778 330 € pour le financement de 25 places de CAO pour Mineurs, 45 750 € pour le financement de 4 familles réinstallées (25 personnes).

Une enveloppe de 464 500 € s'ajoute à cette dotation (soit une augmentation de 3% par rapport à 2015) au titre de l'Aide au Logement Temporaire versée aux associations ou aux CCAS /CIAS qui logent de manière temporaire des personnes défavorisées. L'engagement total de l'Etat en Saône-et-Loire, sur ce programme a été de 7 992 260 € en 2016 contre 7 947 177 € en 2015. Ces crédits ont permis de consolider la prise en charge des personnes sans abri ou mal logées avec la préoccupation de les faire accéder au logement autonome chaque fois que possible avec un accompagnement adapté en cas de besoin. Dans le prolongement du diagnostic territorial effectué en 2015 sur le mal-logement, 30 places ont été créées pour les familles par la captation de 8 appartements dans le cadre de la réduction du nombre des nuitées hôtelières.

Le schéma départemental de la domiciliation des personnes sans domicile 2016-2021 a été élaboré et publié au Recueil des Actes Administratifs au mois d'octobre.

Grâce à la prise en charge globale des personnes accueillies en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), au nombre de 5 en Saône-et-Loire, 116 personnes ont pu accéder à un logement autonome (56 logements) au cours de l'année 2016.

■ Protection juridique des personnes majeures protégées

En 2016, la dotation globale de financement allouée aux trois services tutélaires est de 6 289 187 € financée à hauteur de 99,7% par l'Etat pour un montant de 6 270 376 € et à hauteur de 0,3% par le département pour un montant de 18 811 €.

La réforme du financement des services mandataires et des mandataires individuels, issue du décret n°2015-1864 du 30 décembre 2015, a eu pour objet de simplifier le financement de ces opérateurs en substituant l'Etat à la multiplicité des organismes sociaux contributeurs et en maintenant une participation résiduelle du département.

Conformément au schéma régional des activités tutélaires 2014-2018, les effectifs des mandataires individuels ont été renforcés à hauteur de 23 et leur financement est passé de 223 615 € à 582 789 € du fait de l'augmentation des effectifs et de la réforme du financement incombant désormais exclusivement à l'Etat.

La stratégie de maillage du territoire a été accrue, avec implantation de services mandataires dans la Bresse louhannaise et dans le nord du Mâconnais.

A ce jour, 4 295 mesures de protection (tutelle et curatelles simples et renforcées) sont exercées sur le département au bénéfice des personnes dont les facultés mentales et/ou physiques sont altérées au point de les priver de tout le discernement requis pour accomplir les actes courants ou importants de leur vie quotidienne.

Chiffres-clés

180 femmes ont sollicité un accueil de jour en 2016 (190 femmes en 2015). Le service a effectué l'évaluation et l'orientation de 21 demandes d'hébergement et l'accompagnement des démarches de départ du domicile vers un logement autonome. L'accompagnement psychologique a concerné 20 femmes.

ACTIONS MARQUANTES EN 2016

Élargissement du réseau VIF contre les violences intra-familiales

Les réseaux VIF accompagnent les victimes de violences intra-familiales de la prise de la plainte, la mise en sécurité à l'accompagnement social et juridique. Coordiné par la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, le maillage territorial du réseau VIF s'est agrandi en 2016. Tournus et Chalon-sur-Saône ont signé la charte permettant la mise en place d'un point VIF sur leur territoire.

Déclinaison de la charte « Entreprises et quartiers »

Dans le cadre d'actions de proximité, les services de la sous-préfecture de Chalon-sur-Saône ont accompagné le GEIQ (groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification) Industrie dans la définition d'un projet d'école de la production à Chalon-sur-Saône, dans le secteur de l'usinage et de la robinetterie, qui cible principalement les 16-18 ans en décrochage scolaire, notamment issus des quartiers prioritaires.

■ L'offre scolaire et éducative

En 2016, au regard du contexte de menace terroriste, des mesures et consignes de sécurité concernant les écoles et établissements scolaires ont été instaurées par l'État. Elles s'organisent autour de 3 axes : anticiper, sécuriser et savoir réagir. 2016 a vu également la poursuite de la mise en œuvre de la refondation de l'École, du parcours citoyen et de la mobilisation contre le harcèlement.

Poursuite de la refondation de l'école

Un effort particulier a été porté sur le remplacement des enseignants absents, autour de mesures visant à améliorer cette organisation, avec trois impératifs : une meilleure information, un renforcement du potentiel existant et une amélioration de la gestion du remplacement. Ainsi, en Saône-et-Loire, dès la rentrée 2016, 9,5 postes de brigade de remplacement ont été créés dans le 1er degré, portant leur nombre total à 220,5 ETP (équivalent temps plein).

Parallèlement, les dispositifs déjà mis en place précédemment ont été renforcés. A la rentrée 2016, 1 ETP supplémentaire pour « plus de maîtres que de classes » vient s'ajouter aux 29 ETP existants. Pour la scolarisation des moins de trois ans, la rentrée 2016 a vu la création de 5 postes et 7 transformations, soit au total 26 ETP pour le département, permettant de scolariser en Éducation Prioritaire, 48 % des enfants de moins de 3 ans. Il est à souligner que ce dernier dispositif est systématiquement ajusté, chaque année, aux besoins du territoire départemental afin de lutter contre la reproduction des inégalités et de favoriser la réussite scolaire de chaque élève.

La sécurité dans les écoles, collèges et lycées

Les services de l'État concernés travaillent conjointement afin de garantir un haut niveau de sécurité à l'ensemble de nos établissements scolaires.

Un état-major départemental de sécurité (réunissant les deux procureurs de la République et les responsables des forces de sécurité intérieure, du service départemental d'incendie et de secours, des services de l'éducation nationale et des services du ministère de l'Agriculture) s'est tenu avant la rentrée 2016, pour travailler à la protection des espaces scolaires. Un référent sûreté départemental pour l'Éducation nationale a pour mission de s'assurer de l'effectivité des mesures de sécurité et d'accompagner les écoles

et les établissements scolaires, notamment dans la mise en œuvre des plans particuliers de mises en sûreté (PPMS) et de ses exercices, ainsi que des diagnostics de sécurité. Il peut s'appuyer sur le réseau des assistants de prévention des circonscriptions (1er degré) et des établissements (2nd degré) qui maille le département.



Parcours citoyen et CESC

L'année 2016 a vu se poursuivre et monter en puissance le parcours citoyen, de l'école élémentaire à la terminale. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la grande mobilisation de l'École pour les valeurs de la République. Outre l'enseignement moral et civique, l'éducation aux médias et à l'information, la préparation en amont de la Journée défense et citoyenneté, l'inscription des apprentis à des ateliers débats et philosophiques, les élèves participent à la vie sociale de l'établissement et de son environnement à travers des actions et prennent des initiatives qui favorisent leur formation de futur citoyen.

Ces actions peuvent être soutenues par le CESC départemental (comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté) qui lance chaque année des appels à projet afin d'aider au financement d'actions citoyennes. Celles-ci s'articulent autour de 4 missions : contribuer à l'éducation à la citoyenneté, préparer le plan de prévention de la violence, proposer des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion, définir un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des conduites à risques. Pour l'année scolaire 2016-2017, l'Éducation nationale consacre 34 140 € pour le financement de 33 projets dont 3 dans le premier degré, 21 en collège, 8 en lycée général ou professionnel et 1 en établissement régional d'enseignement adapté (EREA).

Mobilisation contre le harcèlement à l'école

Le harcèlement se définit comme une violence répétée qui peut être verbale, physique ou psychologique. Cette violence se retrouve aussi au sein de l'école. Ses conséquences à court, moyen et long termes peuvent être graves tant pour les victimes que pour les auteurs.

En 2016, le Ministère de l'Éducation nationale a poursuivi les efforts pour lutter contre le harcèlement en multipliant les actions de prévention et d'information dans les établissements scolaires, notamment en ce qui concerne les réseaux sociaux et le cyber-harcèlement. Depuis 2013, une proviseure vie scolaire, une chargée de mission égalité filles-garçons et un délégué académique à la vie lycéenne, sont les référents académiques en charge du harcèlement scolaire. En Saône-et-Loire, une conseillère technique assistante sociale de l'IA-DASEN de Saône-et-Loire est la référente départementale. Ainsi, pour 2016, 29 situations ont été suivies. Là encore, de par ses actions, le CESC départemental participe à financer la prévention.

Numéro d'appel national : 3020.

Numéro spécifique cyber-harcèlement : 0800 200 000

Numéro vert académique : 0808 800 197



La qualité éducative des accueils collectifs de mineurs et des activités périscolaires

Dans le prolongement de l'accompagnement proposé pour la mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs, la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) s'est mobilisée pour accompagner le développement de projets éducatifs territoriaux de qualité. Elle a lancé un appel à projet en direction des accueils de

loisirs périscolaires selon trois axes : les valeurs de la République, la mobilisation des parents, la coopération avec le milieu associatif local. Cet appel à projets a été pourvu à hauteur de 47 000 euros. Deux enveloppes budgétaires spécifiques (CIEC) ont été consacrées à la formation des acteurs de premier niveau dans les accueils de loisirs et au soutien d'actions associatives adaptées, pour une sensibilisation aux signaux d'alerte de la radicalisation et pour des actions autour de la laïcité et de la citoyenneté. Plusieurs fédérations d'éducation populaire ont été mobilisées, en tant que tête de réseau, sur des actions de valorisation des politiques éducatives de qualité, pour l'accompagnement des collectivités territoriales et des associations organisatrices d'accueils, pour la mise en place de dispositifs permettant l'engagement des jeunes (junior association par exemple) ou pour des formations professionnelles adaptées. Des crédits dédiés pour un montant de 25 000 € et 3 postes FONJEP (21 000€) ont été affectés à ces missions.



Chiffres-clés

- 96 197 élèves scolarisés de la maternelle aux classes préparatoires (public et privé sous contrat)
- 588 écoles publiques, 72 établissements du second degré public (collèges, lycées) et 1 EREA
- 23 écoles privées sous contrat et 15 établissements du second degré privé (collèges et lycées)
- 1 exercice cadre de sécurité civile dans un collège (simulation d'une attaque terroriste)
- 467 286 344 €, c'est le budget 2016 de l'Education nationale pour le département de Saône-et-Loire.

La fonction éducative du sport

Le sport est un vecteur de l'action éducative contribuant au mieux vivre ensemble. Le centre national pour le développement du sport soutient les projets associatifs permettant le développement des pratiques sportives et le fonctionnement d'écoles de sport implantées dans les quartiers relevant de la politique de la ville et dans des communes classées en zone de revitalisation rurale. Celles-ci ont été subventionnées pour un

TABLEAU DES EFFECTIFS ELEVES

	Public		Privé		Total	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Premier degré	46 089	45 553	3 912	3 926	50 001	49 479
Second degré	37 129	37 031	5 221	6 522	42 350	43 553
Enseignement supérieur	3 114*	3 208*	289**	274**	3 403	3 482
TOTAL	86 332	85 792	9 422	10 722	95 754	96 514

* = les classes post-bac, les classes préparatoires et les établissements d'enseignement supérieur public (IUT, ESPE).

TABLEAU DES EXAMENS - Département de Saône-et-Loire

	Brevet		CAP-BEP		Bac pro		Bac techno		Bac général	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Candidats admis	5 604	5 649	2 466	2 426	1 178	1 162	888	898	2 369	2 583
% réussite	87,6	88,3	85,7	87,3	81,2	82,1	89,4	91,4	93,0	92,5

La réforme de l'administration territoriale de l'Etat engagée vise à mieux répondre aux attentes des usagers et à apporter une proximité efficace pour accompagner les territoires.

A ce titre, les services de l'Etat se mobilisent pour un Etat exemplaire en termes de qualité de service rendu, d'efficacité et de maîtrise des dépenses publiques, exploitant notamment les opportunités offertes par le numérique pour une plus grande réactivité et un service rendu plus personnalisé.

■ Simplifications et nouveaux outils

Permis de conduire

La réforme du permis de conduire s'est poursuivie en 2016 :

- début de l'externalisation des examens du code de la route vers les opérateurs La Poste et SGS.
- mise en place de contrôles des centres de sensibilisation à la sécurité routière qui assurent les stages de récupération de points.

Cette réforme dont l'objectif prioritaire vise à réduire les délais de passage du permis de conduire, apporte en 2016, des résultats probants sur ce plan :

- le délai d'attente entre deux examens dans le département est passé de 79 jours en 2013 (année précédant la mise en place des premières mesures de la réforme du permis de conduire), à 51 jours en novembre 2016.



Développement des télédéclarations

Plans de chasse : À partir de la saison 2016-2017 du plan de chasse cervidés et en accord avec la fédération départementale des chasseurs de Saône-et-Loire, la télétransmission des demandes de plan de chasse chevreuils a été généralisée. Leur télédéclaration a atteint en 2016, 95 % des 1 600

demandes (25 % en 2015).

Plus sécurisée, la télédéclaration offre également un délai supplémentaire par rapport aux dates de dépôt des demandes papier. Fédération et DDT ont naturellement apporté une assistance téléphonique et une aide à la saisie.

Installations classées pour la protection de l'environnement : pour les installations soumises à simple déclaration, un dispositif de déclaration en ligne a été mis en place au 1/1/2016, les entreprises conservant le choix entre la procédure dématérialisée et la procédure papier jusqu'en 2020.

En Saône-et-Loire, 87 télédéclarations ont été enregistrées, soit 36 % des dossiers, ce qui représente un bon succès pour une 1ère année de mise en oeuvre.

Associations : le nombre de télédéclarations effectué en 2016 pour l'enregistrement des créations, modifications et dissolutions d'associations sur l'ensemble du département s'élève à 490, soit 58 % de plus qu'en 2015 (311). Ce chiffre reste néanmoins relativement faible par rapport au nombre total de dossiers, 4163 (12%).

Aides à l'agriculture : En 2016, le taux de télédéclaration des aides surfaces à l'agriculture via le dispositif TelePAC a atteint définitivement 100 %. En 2017, les aides animales (bovins, ovins, caprins) seront également déclarées exclusivement sur TelePAC.

Les évolutions des services des finances publiques :

La nouvelle version du site impots.gouv.fr, ouvert depuis le 05 janvier 2017, traduit de façon emblématique la démarche volontariste de modernisation de la DGFIP. Conçu en 2016, en liaison avec un panel d'utilisateurs, ce nouveau site a été rénové autour d'une approche orientée vers les attentes des usagers. Il en résulte une refonte complète de l'espace public (sans authentification) et une réécriture totale du fonds documentaire. Plus intuitif, plus épuré et adaptatif (via ordinateurs, tablettes, smartphones) ce nouveau portail impots.gouv.fr est organisé par segments de population utilisateurs en recensant pour chacun d'eux les événements de vie et faits marquants qui les amèneront à le consulter.

Une offre de services en ligne élargie, à partir du portail impots.gouv.fr, avec notamment deux nouveaux services innovants en 2016 :

- Une messagerie sécurisée depuis mars 2016 à partir de l'« espace particulier » du portail, propose à l'utilisateur des démarches en ligne plus fluides et intuitives, en affichant l'historique et l'état d'avancement du traitement de celles-ci par le service compétent. Depuis son ouverture en mars, plus de 8 000 demandes ont été adressées aux services de la DDFIP de Saône-et-Loire par ce seul canal.

- La délivrance d'un avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR), dès la signature électronique de la déclaration en ligne, permet désormais aux usagers déclarants en ligne de faire valoir leurs droits aux organismes tiers dès mi-avril, date d'ouverture de la déclaration en ligne. Ces organismes peuvent vérifier l'authenticité des données de ce document sur impots.gouv.fr/verifavis.

■ Poursuivre la dématérialisation des procédures, pour alléger les démarches

Télétransmission des actes de collectivités locales

En 2016, 169 collectivités ont télétransmis 471 actes budgétaires (en augmentation par rapport à 2015 : 139 collectivités pour 383 actes budgétaires télétransmis)

Pour les autres actes, fin 2016, 451 collectivités avaient signé la convention de télétransmission avec l'Etat, contre 419 en 2015, soit une augmentation de 7,6 %. 28 975 actes ont ainsi été télétransmis en 2016 contre 25 545 en 2015, soit une augmentation de 13 %.

Factures des fournisseurs du secteur public : dématérialisation, pour simplifier et moderniser les relations entre entreprises et secteur public.

D'ici 2020, toutes les factures des fournisseurs de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics seront dématérialisées. Pour les entreprises, l'obligation se met en place progressivement, selon leur taille, de 2017 à 2020.

Comme l'Etat s'y astreint depuis 2012, les collectivités locales et leurs établissements publics ont dû se préparer à recevoir, dès le 1er janvier 2017, les factures émises par leurs fournisseurs et à émettre leurs propres factures.

Pour mener à bien ce projet stratégique de modernisation de l'État et de simplification pour les entreprises, un calendrier et un dispositif technique ont été retenus (cf décret du 2 novembre 2016

sur les modalités d'application des nouvelles obligations de transmission et d'acceptation des factures électroniques).

Une plate forme d'échanges, via l'outil Chorus Portail Pro (CPP), gérée par l'AIFE (agence pour l'informatique financière de l'Etat), permet aux collectivités la récupération des données déposées par les fournisseurs et la transmission de leurs propres factures à la sphère publique.

Avec le concours de l'Association des Maires et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, 3 réunions ont permis en octobre 2016 de présenter aux élus et aux gestionnaires le déploiement et l'enjeu de la facturation électronique dès le 1er janvier 2017.

ACTIONS MARQUANTES EN 2016

La participation de la DDFIP de Saône-et-Loire à la 3e semaine nationale de l'innovation publique (du 14 au 18 novembre 2016) a permis de valoriser, auprès de ses publics et partenaires, les différentes démarches de modernisation conduites et la diversité de l'offre numérique de la DDFIP. 3 opérations ont été organisées : « Point information services en ligne » dans les zones d'accueil des Services des Impôts des Particuliers, « Atelier services en ligne » auprès des animateurs des Maisons de Services Au Public de la Bresse Chalonnaise, « Comité départemental des représentants des usagers professionnels ».

■ Moderniser les services rendus aux usagers et aux collectivités locales

Le Plan Préfectures Nouvelle Génération (PPNG)

PPNG lancé fin 2015 a pour objectif de recentrer les missions des préfectures et des sous-préfectures sur celles qui sont prioritaires tout en modernisant les processus de délivrance des titres.

4 missions apparaissent essentielles : la sécurité et l'ordre public qui nécessitent une considérable réactivité, le contrôle de légalité et budgétaire des collectivités, la coordination territoriale de la mise en oeuvre des politiques publiques et la lutte contre la fraude.

En s'appuyant sur la généralisation du recours aux télé-procédures ou à des tiers de confiance, le plan préfectures nouvelle génération réforme

les modalités de délivrance des titres nationaux (cartes nationales d'identité, passeports, certificats d'immatriculation, permis de conduire). L'instruction de ces titres sera désormais assurée par un centre d'expertise et de ressources titres (CERT) interdépartemental, basé à Nevers.

Les usagers n'auront plus à se déplacer en préfecture et sous-préfectures pour les démarches concernant les permis de conduire et les certificats d'immatriculation qui pourront être effectués par voie dématérialisée.

Les demandes de cartes d'identité, actuellement déposées en mairie, seront désormais recueillies auprès des communes dotées d'un dispositif sécurisé de recueil (33 en Saône-et-Loire) servant, depuis 2008, à recueillir les demandes de passeports.

Dans cet environnement évolutif, la délivrance de titres est restée néanmoins une activité soutenue en préfecture et sous-préfectures.

62 310 certificats d'immatriculation délivrés: (71 633 en 2015)

108 021 opérations SIV (cessions, gages, déclarations d'achat de véhicules...) (132 233 en 2015)

263 professionnels de l'automobile sont habilités pour effectuer des opérations d'enregistrement dans le SIV (202 en 2015), 13 huissiers de justice (9 en 2015) et 6 experts automobiles (même nombre en 2015).

34 845 cartes nationales d'identité : (33 959 en 2015)

23 201 permis de conduire: (dont 11 035 pour le site de Chalon-sur-Saône; 9 332 pour Mâcon; 2 834 pour Louhans) (24 101 en 2015)

Suspensions administratives du permis de conduire 2016 : vitesse >40km/h 320 (362 en 2015); alcool 818 (817 en 2015); stupéfiants 335 (279 en 2015);



accidents mortels :3 (3 en 2015).

[Des outils interministériels pour communiquer au sein d'une administration d'État qui se modernise](#)

Le Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (Sidsic) participe à la mutualisation des moyens informatiques et téléphoniques des services de l'État dans le département, à l'amélioration d'une part des moyens de communication en matière de téléphonie, de visioconférence, de réseaux de communication, et d'autre part des infrastructures locales de production informatique.

Ces opérations ont concouru, in fine, à améliorer la capacité d'action des services de l'État du département vers les usagers.

[La lutte contre la fraude](#)

L'activité des services de la préfecture et des sous-préfectures en matière de lutte contre la fraude documentaire a été soutenue durant l'année 2016, puisque 76 fraudes ont été détectées (contre 44 en 2015 et 34 en 2014). Ces fraudes portent sur les titres d'identité (29), les certificats d'immatriculation et permis de conduire (17), les titres de séjour (30).

La lutte contre la fraude documentaire a été en outre marquée en 2016 par la mise en oeuvre de la circulaire du 25/01/2016 relative à l'accueil des mineurs non accompagnés, conférant au référent fraude en préfecture la mission d'authentifier les actes produits par les mineurs accueillis par le conseil départemental, dans le cadre de l'évaluation de leur minorité, en liaison avec les services de la PAF.

[Accompagnement des usagers dans le cadre de la généralisation progressive de l'obligation de déclarer ses revenus en ligne et de payer ses impôts par prélèvement ou en ligne](#)

Au cours des deux temps forts annuels d'accueil des usagers (période de la déclaration des revenus et période du paiement des impôts), les services de la DDFIP 71 se sont organisés pour poursuivre au sein des huit Services des Impôts des Particuliers du département, à l'appui d'un ordinateur dédié installé dans les zones d'accueil, un accompagnement personnalisé des usagers à la familiarisation des outils et démarches en ligne. Cet accompagnement a pris une importance particulière en 2016, première étape de la généralisation graduelle de 2016 à 2019, de l'obligation de déclarer ses revenus en ligne et de payer ses impôts par prélèvement ou en ligne.

Géoportail de l'urbanisme (GPU)

Ce portail internet officiel permet un accès centralisé, permanent et immédiat aux données géographiques et pièces écrites des documents d'urbanisme (DU) et des servitudes d'utilité publique (SUP). Il deviendra obligatoire à compter du 1er janvier 2020. La DDT, administrateur local de cet outil, en assure la promotion auprès des collectivités compétentes (PETR Charolais-Brionnais, Pays de Bresse Bourguignonne, CAMVAL...) et les accompagne vers le téléversement de leurs documents d'urbanisme.

ACTIONS MARQUANTES EN 2016

A Louhans, les services de la maison de l'État renforcés : La sous-préfecture a poursuivi le travail de promotion de la maison de l'État en cherchant à développer les services de permanence. Aujourd'hui, 5 agents du ministère de la justice assurent une permanence régulière : 2 conciliateurs de justice, 1 délégué du procureur, 1 agent d'accès au droit, 1 écrivain public. Ainsi, à titre d'exemple, les conciliateurs ont reçu 152 visites de conciliation, enregistré 83 dossiers et 65 conciliations réussies (soit 78 %). Face à ce succès et en prévision d'autres permanences, notamment des douanes et du CAUE, et compte tenu des difficultés d'occupation des salles, des travaux ont été réalisés pour permettre d'offrir dans de bonnes conditions, aux usagers de ce territoire rural, un accès à des services qui ne sont pas présents dans l'arrondissement.



Modernisation de la cité administrative : la DDT a assuré la conduite d'opération de la rénovation de la cité administrative de Mâcon, pour le compte du préfet. Le projet a permis le regroupement de certaines directions départementales interministérielles, des améliorations énergétiques et la mise en conformité en matière d'accessibilité et

de sécurité, gage d'un meilleur accueil des usagers. L'opération, commencée à la mi-2014, s'est achevée fin 2016. Coût de l'opération : 9,5 millions €.

La DDPP au service de l'export, des éleveurs et de l'agroalimentaire : La DDPP a contribué à assurer et à sécuriser des débouchés commerciaux aux éleveurs et aux professionnels de l'agroalimentaire du département via la certification sanitaire. Les mouvements d'animaux d'élevage à l'intérieur de l'Union Européenne ou à destination des pays tiers sont permis sur la base d'un certificat officiel délivré par la direction départementale de la protection des populations. Cette certification sanitaire est également nécessaire pour les exportations vers les pays-tiers de denrées alimentaires (produits transformés, produits laitiers ou vins).

En 2016, 1267 certificats sanitaires ont été délivrés pour le compte des entreprises agroalimentaires du département pour l'exportation de denrées alimentaires vers les pays hors Union Européenne, 45 certificats pour permettre la commercialisation de vin hors UE.

4250 certificats délivrés aux opérateurs commerciaux en coopération avec les vétérinaires sanitaires, permettant l'expédition de 138 730 bovins à destination de l'UE, essentiellement du marché italien (138 232 bovins). 264 certificats sanitaires délivrés pour les pays tiers, essentiellement l'Algérie, ont permis l'expédition de 9813 bovins.

■ Le contrôle de légalité et le conseil aux collectivités territoriales

Le conseil aux collectivités représente une part importante de l'activité des services de la préfecture et des sous-préfectures. Le préfet et les sous-préfets d'arrondissements ainsi que les chefs de services déconcentrés dans leur domaine de compétence, accompagnent les élus dans la réalisation de leurs projets et participent à la sécurisation juridique de leurs actes.

En 2016, une synthèse des observations adressées aux collectivités locales en 2015 dans le cadre du contrôle de légalité a fait l'objet d'une publication sur le site internet de la préfecture. Cette action de communication s'inscrit dans le cadre du label QUALIPREF 2.0.

En 2016, 53 722 actes ont été reçus au titre du contrôle de légalité (hors actes d'urbanisme). Dans ce cadre, 179 recours gracieux ont été adressés aux collectivités.

Contrôle budgétaire

Les services de la préfecture ont reçu 6127 actes budgétaires en 2016. Le contrôle budgétaire centralisé en préfecture est exercé, pour partie, en partenariat avec la DDFIP.

Charte de l'évaluation du Domaine

Un nouveau cadre partenarial avec les collectivités locales pour leurs évaluations domaniales. Une nouvelle charte de l'évaluation du Domaine, élaborée en concertation avec l'Association des Maires de France, présente les nouvelles modalités de consultation du Domaine par les collectivités dans le cadre de leurs projets d'acquisitions, de prises à bail ou de cessions immobilières (conditions de saisine, méthodes utilisées, conséquences de l'évaluation).

Cette charte définit les nouveaux seuils réglementaires de consultation du Domaine.

Le relèvement de ces seuils s'accompagne d'une démarche qualitative visant à renforcer les engagements de qualité en matière domaniale. Le Domaine s'engage ainsi à produire une évaluation réalisée dans le délai d'un mois. Le taux de respect du délai (un mois) de traitement des demandes adressées au service du Domaine de la DDFIP 71 est de 96 % pour l'année 2016.

Cette Charte de l'évaluation est accessible sur le portail collectivites-locales.gouv.fr.

Application du droit des sols-fiscalité de l'urbanisme

De mars à décembre 2016, 6 345 titres liés à des autorisations d'urbanisme ont été mis en recouvrement par les services de la DDT pour un montant de près de 6 500 000 € de taxe d'aménagement au bénéfice des communes et du Conseil départemental ; par ailleurs, sur la même période, le service a traité 444 titres annulés ou minorés, pour un montant de 1 265 312 €.

Le contrôle de légalité de l'ADS s'est traduit par environ 7 500 actes reçus au cours de l'année ; 300 actes prioritaires ont été contrôlés de janvier à fin septembre.

ACTIONS MARQUANTES EN 2016

Le traitement des agendas d'accessibilité programmés (Ad'AP) s'est poursuivi en 2016

3 034 Ad'AP concernant près de 6 000 ERP ont été arrêtés en Saône-et-Loire à la date du 1er décembre 2016 ; si on ajoute les attestations de conformité et les prorogations de délais, on obtient environ 9 000 ERP traités dans le département, sur un total estimé de 12 000 ERP.



A) Concours financiers de l'État aux collectivités locales et aux EPCI (FPIC non inclus) : 371 207 201 € (390 342 019 € en 2015)

- 1) **AU TITRE DU FONCTIONNEMENT** : 314 441 236 € (FPIC non inclus) (336 901 653 € en 2015) répartis comme suit
- dotation globale de fonctionnement (comprenant DGF et péréquation verticale: DSR, DSU, DNP) : 242 741 410 € dont 92 059 488 € pour le département (1)
 - DGD : 8 915 529 €
 - autres dotations de fonctionnement : 62 784 297 €
dont la dotation de compensation de réforme de la TP (DCRTP) : 21 201 836 €
dont allocations compensatrices : 22 979 821 €

(1) S'agissant de la DGF impactée par la contribution au redressement des finances publiques depuis 2014 dans le cadre du pacte de responsabilité, il peut être rappelé que la loi de finances 2016 a prévu de poursuivre la **progression des montants consacrés à la péréquation financière** afin que cette contribution au redressement de nos finances publiques, soit soutenable pour les collectivités les plus fragiles.

Ainsi pour la Saône-et-Loire, on constate une baisse globale de la DGF de 8,81 % atténuée grâce à la hausse de la péréquation verticale (dotation de solidarité rurale DSR, dotation de solidarité urbaine DSU, dotation nationale de péréquation DNP); sans cette hausse, la baisse affichée aurait été de 11 %. Ci après détail de ces dotations 2015 et 2016.

DSR 2016 : 17,814 M€
DSR 2015 : 16,409 M€
soit un taux d'augmentation de 8,56 %

DSU 2016 : 9,496 M€
DSU 2015 : 8,577 M€.
soit un taux d'augmentation de 10,71 %

DNP 2016 : 6,588 M€
DNP 2015 : 6,508 M€
soit un taux d'augmentation de 1,23 %

2) **AU TITRE DE L'INVESTISSEMENT** : 56 765 965 € (53 440 366 € en 2015)

- DETR : 10 360 800 €
- FSIPL : 8 154 275 €
- FCTVA : 32 642 715 €
- AUTRES : 5 608 175 €

B) Autre versement en faveur des EPCIFP : le FPIC

Le FPIC, mécanisme de péréquation horizontale en faveur des ensembles intercommunaux les plus défavorisés continue sa montée en puissance passant de 780 millions d'euros en 2015 à 1 milliard d'euros en 2016, soit une hausse de 220 millions d'euros.

Ce mécanisme de péréquation est **favorable à un département comme le nôtre et a représenté en 2016 un solde positif global de 6 729 054 €** (pour mémoire solde positif 2015 de 6,9M€)



C) Montant des dépenses de l'État dans le département payées par l'Agence de service et de paiement

85 837 156,95 € (71 948 862 € en 2015) soit une augmentation de 19,3 % par rapport à l'année 2015 dans les domaines suivants :

- l'agriculture (enseignement technique agricole, forêt, économie et développement durable de l'agriculture et des territoires)	8 116 872,20 € (2 596 846 € en 2015)
- la formation professionnelle	7 659 474,06 € (2 110 967 € en 2015)
- l'emploi (accompagnement des mutations économiques et de l'emploi)	43 469 720,33€ (42 077 245 € en 2015)
- la cohésion sociale (handicap et dépendance, etc.)	24 084 464,22 € (24 394 349 € en 2015)
- autres *	2 506 626,14 € (769 453 € en 2015)

(* bonus écologique, remplacement véhicule ancien, Fonds de soutien à la rénovation énergétique de l'habitat (FSREH), Soutien, Aide pour le remboursement anticipé des emprunts liés à des contrats de prêt ou des contrats financiers structurés à risque, Protection judiciaire de la jeunesse).

A noter qu'en 2016, comme en 2015, une aide spécifique, non rattachée à un programme LOLF : Avance Trésorerie Remboursable (ATR) a été versée pour un montant de 143 526 041,72 €, dans l'attente du versement des aides de la PAC 2016.

D) Financement du logement

Les aides directes de l'État consacrées au logement social se sont montées à 298 302 € s'ajoutant aux aides indirectes liées au conventionnement APL (TVA à taux réduit, exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties - TFPB, prêts bonifiés). Parallèlement, l'Anah a distribué 4 365 485 € d'aides aux propriétaires faisant des travaux dans leur logement, la baisse très importante par rapport à 2015 étant due aux difficultés de l'opérateur départemental. Enfin, l'Anru qui a clôturé ses engagements sur le 1er programme national de rénovation urbaine en 2015 a mandaté 4 266 238 €.

Subventions	2014	2015	2016
ANAH	8 927 539 €	8 215 117 €	4 365 485 €
ANRU (mandatements)	5 057 117 €	2 639 008 €	4 266 238 €
Crédits État consacrés au logement social	307 057 €	409 434 €	298 302 €

E) Autres subventions d'Etat allouées dans le département en 2016

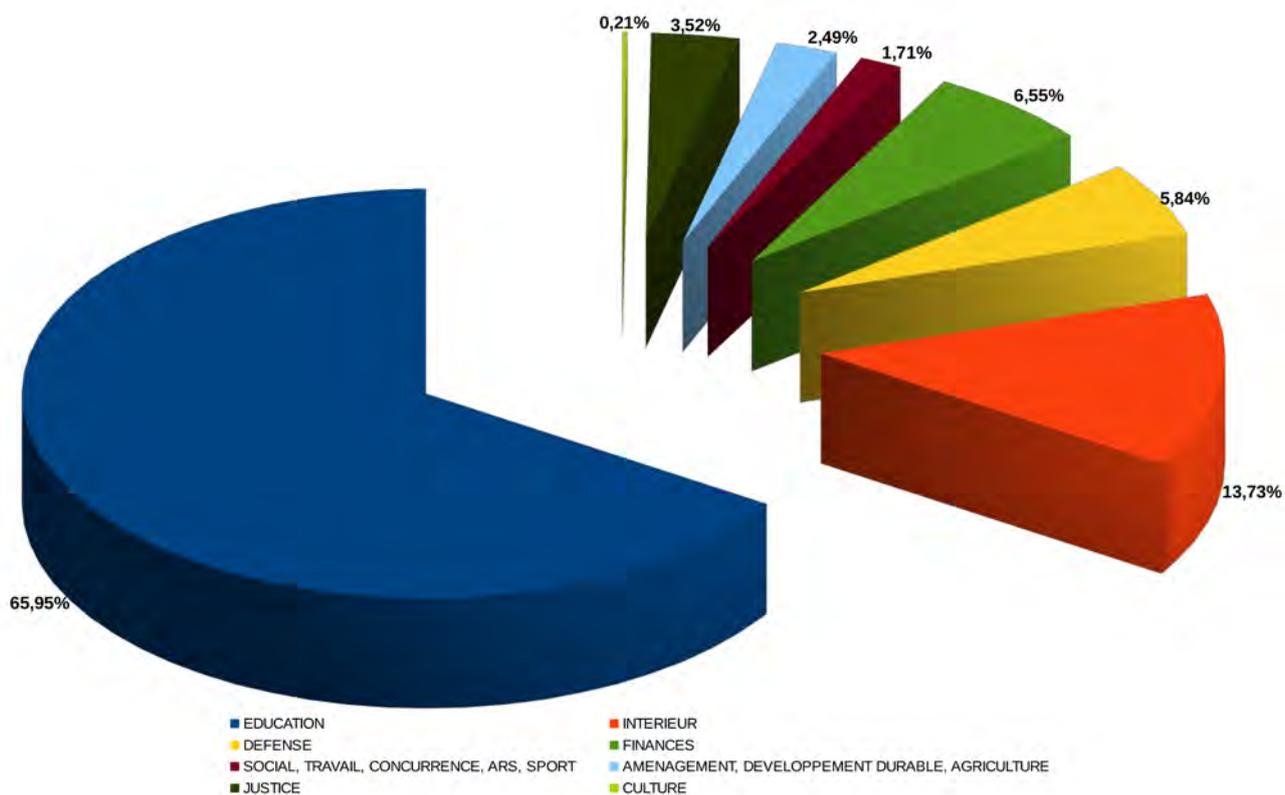
- **Les aides à l'électrification rurale** versées à l'autorité organisatrice de la distribution de l'électricité se sont élevées en 2016 à 3 492 000€.
- **Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV)** : le montant total des subventions allouées en 2016 est de 2 600 810 €.
- **Culture** : le montant total des autorisations d'engagements en Saône-et-Loire est de 9 624 184 € en 2016 (fonctionnement et investissement).

LES EFFECTIFS 2016 EN SAÔNE-ET-LOIRE

LES EFFECTIFS DE L'ETAT EN SAONE ET LOIRE (fonctionnaires, contractuels, vacataires) en ETP ou ETPT (vacataires)		
SERVICES	2015	2016
EDUCATION	7574	7699
Education (primaire, secondaire, BTS)	7 444,00	7 589,00
ENSAM	130,00	110,00
INTERIEUR	1 583,70	1 602,70
Préfecture-sous-préfectures	223,80	221,60
Direction départementale de la sécurité publique (DDSP)	411,90	416,10
Groupeement de gendarmerie départementale	681,00	692,00
Escadron 47/7 de gendarmerie mobile	110,00	108,00
Compagnie républicaine de sécurité (CRS 43)	157,00	165,00
DEFENSE	684,10	681,90
Ministère de la défense (délégation militaire départementale, lycée militaire d'Autun et base pétrolière interarmées)	680,00	680,00
Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)	4,10	1,90
FINANCES	786,41	764,94
Direction départementale des finances publiques (DDFIP)	767,31	746,64
Direction régionale des douanes	19,10	18,30
SOCIAL, TRAVAIL, CONCURRENCE, ARS, SPORT	198,70	199,20
Direction départementale de la protection des populations (DDPP)	71,90	70,00
Unité territoriale de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi(UT DIRECCTE)	57,90	56,50
Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS)	41,50	42,70
Délégation territoriale de l'agence régionale de santé (DT ARS)	27,40	30,00
AMENAGEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE, AGRICULTURE	297,36	290,11
Direction départementale des territoires (DDT)	204,46	200,21
Ecole nationale de l'aviation civile (ENAC) à Saint-Yan	43,00	42,00
Unité territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement (UT DREAL)	16,40	15,40
Service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)	14,00	14,00
INAO, site de Mâcon	13,50	12,50
Service départemental de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA)	6,00	6,00
JUSTICE	401,56	410,80
Administration pénitentiaire	192,60	196,00
Services judiciaires du ministère de la justice (magistrats, greffiers, etc.)	161,00	163,00
Direction territoriale de la protection judiciaire de la jeunesse (DT PJJ)	47,96	51,80
CULTURE	26,80	24,80
Centre des monuments nationaux (CLUNY)	19,80	17,80
Unité Départementale de l'architecture et du patrimoine	7,00	7,00
TOTAL	11 552,63	11 673,45

Répartition par secteur

Les principaux secteurs : Education nationale, intérieur et finances en tête



L'ÉTAT en Saône-et-Loire



**Une équipe et des compétences
au coeur des territoires, au service de l'État**

Jérôme GUTTON
Préfet de Saône-et-Loire



Jean-Claude GENEY
Secrétaire général
de la préfecture



Jean-Jacques BOYER
Sous-préfet
de Chalon-sur-Saône



Eric BOUCOURT
Sous-préfet
d'Autun



Véronique
Sous-préfet
de L...



Fabien BEN
Directeur académique des services
de l'Éducation Nationale



Nicolas MATTHEOS
Commandant de groupement
de gendarmerie départementale



Myriam AKKARI
Directrice
départementale de la
sécurité publique



Luc de PILLOT de COLIGNY
Colonel, Délégué militaire départe-
mentale



Émilie SCIARDET
Cheffe de l'unité départementale
de l'architecture et du patrimoine
DRAC



Patricia PERRIER
Directrice des
ressources humaines et
des moyens Préfecture



Jean-Louis COPIN
Directeur des sécurités
Préfecture



Benoît COPIN
Directeur de
Préfecture



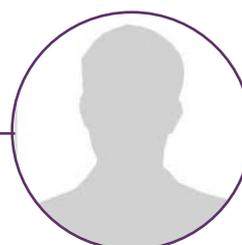
Geneviève BEUVE
Sous-préfète
de Charolles



Philippe SAFFREY
Sous-préfet
de Charolles



Marlène GERMAIN
Directrice de cabinet du préfet,
sous-préfète



Éliane SIMON
Directrice
départementale des
finances publiques



Geneviève FRIBOURG
Déléguee départementale
de l'agence régionale de santé



Christian DUSSARRAT
Directeur
départemental des
territoires



Martine CHARRIER
Directrice
départementale de la
cohésion sociale



André KLEIN
Directeur départemental
de la protection des populations



Patrice CHEMIN
Directeur de l'unité territoriale de la
direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Gwénaél FRONTIN
Directeur de l'unité territoriale de la
direction régionale des entreprises, de
la concurrence, du travail et de l'emploi



Bruno DUPUIS
Directeur du service
départemental
de l'office national des anciens
combattants et victimes de guerre



Bruno DUPUIS
Directeur du service
départemental
de l'office national des anciens
combattants et victimes de guerre

SERVICES DE L'ÉTAT EN SAÔNE-ET-LOIRE

Préfecture de Saône-et-Loire

196 rue de Strasbourg
71021 Mâcon Cedex 9
Tél : 03 85 21 81 00

Sous-préfecture d'Autun

21 rue de l'Arquebuse
BP 132
71402 Autun Cedex
Tél : 03 85 86 93 10

Sous-préfecture de Chalon-sur-Saône

28 rue Général Leclerc
BP 30106
71321 Chalon-sur-Saône Cedex
Tél : 03 85 42 55 55

Sous-préfecture de Charolles

28 rue de la Madeleine
BP 60067
71120 Charolles
Tél : 03 85 88 02 50

Sous-préfecture - Maison de l'Etat de Louhans

11 rue des Bordes
BP 22017 - 71020 Mâcon cedex 9
BP 91
Louhans Cedex
Tél : 03 85 75 77 77

Direction départementale des finances publiques

29 rue Lamartine
71017 Mâcon Cedex
Tél : 03 85 39 65 65

Direction des services

départementaux de l'éducation nationale
Cité Administrative – Boulevard Henri Dunant
BP 72512
71025 Mâcon Cedex 9
Tél : 03 85 22 55 45

Groupement de gendarmerie départementale

4 Avenue de la gendarmerie
BP 7
71850 Charnay-lès-Mâcon
Tél : 03 85 29 59 00

Direction départementale de la sécurité publique

Hôtel de Police – 36 rue de Lyon
71017 Mâcon Cedex
Tél : 03 85 32 63 63

Délégation militaire départementale

BP 37
71002 Mâcon Cedex
Tél : 03 85 32 73 62

Direction départementale de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre

Cité Administrative – 24 Boulevard Henri Dunant
71025 Mâcon Cedex
Tél : 03 85 22 56 40

Direction départementale des territoires

37 Boulevard Henri Dunant
CS 80140
71040 Mâcon Cedex
Tél : 03 85 21 28 00

Direction départementale de la cohésion sociale

24 Boulevard Henri Dunant
CS 50125
71020 Mâcon Cedex 9
Tél : 03 58 79 32 20

Direction départementale de la protection des populations

Cité Administrative – 24 Boulevard Henri Dunant
BP 22017
71020 Mâcon Cedex 9
Tél : 03 85 22 57 00

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine

Direction régionale des affaires culturelles

37 Boulevard Henri Dunant
BP 94029
71040 Mâcon Cedex 9
Tél : 03 85 39 95 20

Unité départementale

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

952, Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny
71031 Mâcon Cedex
Tél : 03 85 32 72 00

Unité départementale

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

37 Boulevard Henri Dunant
BP 94029
71040 Mâcon Cedex 09
Tél : 03 85 21 85 00

Délégation départementale

Agence régionale de santé

173 Boulevard Henri Dunant
BP 2024
71002 Mâcon Cedex 9
Tél : 0820 20 85 20

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE L'ÉTAT EN SAÔNE-ET-LOIRE

sur facebook
&
sur Twitter



La préfecture
DE Saône-ET-LOIRE
sur FACEBOOK
@Prefet71



La préfecture
DE Saône-ET-LOIRE
sur Twitter
@Prefet71

www.saone-et-loire.gouv.fr